JO N°300 Vendredi 08 décembre 2023

JOURNAL OFFICIEL District Seine & Marne

SOMMAIRE

-Agenda

-Correctif PV Assemblée Générale du 21.10.2023

-PV Comité Directeur du 02.12.2023

-Info PV Commission de Discipline du 07.12.2023

-PV Commission restreinte des Statuts & Règlements du 05.12.2023

-PV Commission d'Organisation des Compétitions des 05.12.2023 & 07.12.2023

-PV Commission restreinte de Foot Animation du 07.12.2023

SITE DE MELUN

ATTENTION : standard téléphonique encore inefficace. Vous devez composer le **06.43.70.72.10**

FOOT ANIMATION

Différents rappels concernant le Foot Animation :

♦la FMI doit être utilisée en Critérium EXCELLENCE
En cas de problème, une feuille de match papier 2023/2024 doit être utilisée

♦l'utilisation de la FMI est conseillée en Critérium ESPOIRS

♦défi technique : le double 8 a remplacé la jonglerie

♦les feuilles de match doivent être envoyées par les clubs recevants.
Les feuilles envoyées à part ne seront pas prises en compte

Le Comité Directeur, la Commission d'Arbitrage ainsi que l'ensemble du District soutiennent M. Laurent LITTRE, membre de Commission, dans ces moments difficiles

FESTIFOOT

Retrouvez en pages intérieures les planning FESTIFOOT secteurs 1 à 4 pour le **samedi 16 décembre 2023**

NOEL DU FUTSAL

Retrouvez en page intérieure la mise à jour des rencontres prévues le **samedi 10 décembre 2023**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ELECTIVE DU DISTRICT

MARDI 18 JUIN 2024

A LESIGNY

Complexe de l'Entre Deux Parcs
Avenue des Hyverneaux
77150 LESIGNY

19H00

LE PROJET FOOT'ADAPTE DE BOIS LE ROI ORCHESTRE PAR MOISE CHAILLET

Le club de Bois-le-Roi a pris une belle initiative en mettant en place des créneaux de football adapté. Cette action, ouverte aux personnes en situation de handicap mental et psychique, permet à tous de pratiquer le football.

Les entraînements ont lieu les jeudis après-midi au stade Langenargen à Bois-le-Roi sous forme de journées portes ouvertes.

Les participants sont encadrés par des éducateurs du club ainsi que des éducateurs spécialisés, formés à l'enseignement du foot'adapté. Les séances sont paramétrées en fonction des capacités de chacun. Les éducateurs mettent également l'accent sur le développement des compétences motrices et sociales des participants.

Depuis la création de la section, le club a déjà accueilli une vingtaine de participants. Ces derniers sont ravis de pouvoir pratiquer leur sport favori, tout en rencontrant de nouvelles personnes.

Cette opération du club de Bois-le-Roi s'insère dans le projet porté par le district de Seine-et-Marne de Football en vu de l'inclusion de public en situation de handicap.

Voici les prochaines dates des journées portes ouvertes :

- Jeudi 8 Février 2024
- Jeudi 15 Février 2024
- Jeudi 22 Février 2024

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

· Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc…)

· Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc…)

· Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc…)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

· Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.

· Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 09 et 10 décembre 2023

M. Jean-Paul PEYRIN
06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY

COMMISSIONS

Mardi 12 décembre 2023
Commission des Statuts et Règlements
17H00

Mercredi 13 décembre 2023
Commission de Discipline
16H00

MELUN

COMMISSION

Mardi 12 décembre 2023
Commission d'Organisation des Compétitions
14H30

VISIOCONFERENCE

COMMISSION

Mercredi 13 décembre 2023
Comité D'Appel Chargé des Affaires Courantes
18H30

PONTAULT COMBAULT Club House

COMMISSION

Lundi 11 décembre 2023
Commission Féminine
19H00

FOOTBALL CLUB BOIS LE ROI 1970

FC BOIS LE ROI, FC BOIS LE ROI, FC BOIS LE ROI, FC BOIS LE ROI, FC BOIS LE ROI, FC BOIS LE RO

NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX ET NOMBREUSES

FOOT ' ADAPTÉ

08/02, 15/02, 22/02
BOIS LE ROI (77590)
STADE LANGENARGEN
13 HEURES - 16 HEURES

MOISE CHAILLET
07-69-95-38-17

Assemblée Générale

PROCÈS VERBAL du samedi 21 octobre 2023

Rectificatif

Le 21 octobre 2023, à 9h00, s'est tenue l'Assemblée Générale du District 77 de Football, Salle de l'Entre-Deux-Parcs à Lésigny.

Il a été établi une feuille d'émargement signée par tous les membres présents. Celle-ci est annexée au présent procès-verbal.

Ouverture de l'AG par le Président

Bonjour à toutes et à tous,

Merci d'avoir répondu présent à notre invitation. Nous sommes donc réunis ce matin pour l'Assemblée Générale Ordinaire du District Seine et Marne de Football. Une nouvelle fois, je remercie très sincèrement - Michel PAPIN – Maire de LESIGNY, pour la mise à disposition de cette salle de l'Entre Deux Parcs, qui nous permet d'accueillir les clubs Seine et Marnais dans d'excellentes conditions.

Allocution de Michel PAPIN - Maire de Lésigny

Bonjour à tous,

Je tenais à vous informer que, malheureusement, je ne pourrai pas rester avec vous, comme je le fais habituellement, toute la durée de votre AG. Un impératif m'impose de partir très rapidement et j'en suis désolé. Vous nous remerciez pour le prêt de cette salle, mais sachez que je vous remercie également de choisir notre ville et que c'est un honneur pour nous de vous accueillir. Vous savez, quand on s'appelle PAPIN, on est très attaché au monde du football et c'est une joie, d'avoir pu livrer, avec un peu de retard un magnifique terrain synthétique à notre club. C'est important pour nous, municipalité, d'avoir un vrai partenariat avec vous, utilisateurs, pour faire les bons choix. C'est un vrai travail d'équipe !

Bonne matinée et très belle Assemblée à tous.

Philippe COLLOT remercie également tous les invités qui ont pris un peu de leur temps pour être présent ce matin :

Jamel SANDJAK - Président de la Ligue de Paris IDF de Football.

Lilian BEAULIEU - Pôle Sport au Conseil départemental de Seine et Marne.

Jacky DECANTE - Sûreté Départementale de Seine et Marne.

Fadela DJEMA et Thibault JACQUELIN - Crédit Agricole Brie Picardie.

Benoit GROBOCOPATEL d'EKINSPORT.

Il remercie également Jean-Claude LOUP - ancien Dirigeant du Football Seine et Marnais - d'être, une nouvelle fois, venu assister aux travaux de l'AG ce matin.

QUORUM

Philippe COLLOT confirme que le Quorum étant d'ores et déjà atteint, l'Assemblée Générale peut donc valablement se tenir.

Il précise que la Commission de Surveillance des Opérations Électorales donnera le décompte précis du nombre de clubs présents, ainsi que du nombre de voix correspondant, juste avant le 1er vote.

Il déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire du District de Seine et Marne de Football.

- Nombre de Clubs présents ou représentés : 61/153~~156~~ soit 39,86 ~~39~~%

- Nombre de voix correspondant : 1162/2305 soit 50,41%

Il passe ensuite la parole à la Secrétaire Générale pour la présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales.

Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales

Membres présents :

- Mme Colette MARQUES
- M. Dominique DA ROCHA
- M. Julio MARQUES
- M. Dominique CHATELLIER
- Mme Pascale GODEFROY

Cette année ayant vu encore, malheureusement, la disparition d'êtres chers, Philippe COLLOT invite l'assemblée à observer un moment de recueillement en leur mémoire.

Puis, il demande à la Secrétaire Générale de bien vouloir rappeler l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale.

Accueil et vérification des pouvoirs
Vérification du Quorum
Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales
Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire Élective par le Président du District
Présentation de l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale
Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 22 octobre 2022
Allocution du Président du District
Allocution des Personnalités présentes
Rapport Moral de la saison 2022/2023
Election du Trésorier Général
Rapport Financier de la saison 2022/2023
Intervention du Cabinet Comptable BIZOUARD
Budget Prévisionnel 2023/2024

Présentation des modifications statutaires résultant des dispositions votées lors des Assemblées Générales FFF du 07 janvier 2023 et 10 juin 2023
Questions écrites des clubs

Clôture de l'Assemblée Générale

Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 22/10/2022

Celui-ci a été publié sur le site le 24/03/2023.

VOTE N°1 **Pour :** 1085 voix soit 97,84% **Contre :** 24 soit 2,16%

Allocution du Président

Monsieur le Président de la Ligue Paris IDF de Football,
Mon cher Jamel,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Clubs,
Mesdames et Messieurs,

Je tiens, tout d'abord, à vous remercier une nouvelle fois de votre présence à cette Assemblée Générale du District de Seine et Marne de Football.

Il est vrai que je le rappelle systématiquement mais ce n'est pas grave, je vais le faire encore une fois, votre présence est essentielle à mes yeux car les points importants de la vie du District y sont abordés et il est primordial que vous en soyez informés !

Avant de revenir sur quelques faits marquants qui ont jalonné la saison 2022/2023, je remercie, une fois encore, nos invités qui nous font l'amitié d'être présent ce matin, malgré, j'imagine, des activités qui pourraient les conduire ailleurs.

C'est une forme de reconnaissance, de respect, d'incitation pour nous à persévérer dans notre investissement quotidien, que j'apprécie tout particulièrement.

En premier lieu, j'aimerais féliciter toutes les championnes et tous les champions 2022/2023, les vainqueurs des différentes Coupes Départementales et plus globalement toutes celles et ceux qui auront atteint les objectifs qu'ils s'étaient fixés.

Avoir de l'ambition est à mes yeux parfaitement louable, dès lors, bien entendu, qu'elle s'accompagne de fair-play et de respect.

Nous avons eu l'occasion de les mettre à l'honneur le 05/09 dernier lors de la réunion de rentrée à Tournan, j'adresse une nouvelle fois mes sincères félicitations aux jeunes joueurs de SENART-MOISSY pour leur victoire au Festival National U13 au mois de juin dernier. La performance est d'autant plus belle, qu'il s'agit de la 3ème victoire au plan national en 5 ans.

Merci à tous également pour le travail réalisé au sein de vos clubs tout au long de la saison, travail qui aura permis aux plus jeunes, et au moins jeunes, de pouvoir pratiquer leur sport favori, de s'épanouir, de progresser et surtout, du moins je l'espère, de se faire plaisir !

J'aimerais donc revenir sur plusieurs points significatifs qui ont, à mon avis, encore marqué cette saison écoulée.

Le 1er porte à nouveau sur notre effectif des licenciés = pour la 2ème saison consécutive, le District a battu son record avec un chiffre qui a dépassé les 45 000. Cette augmentation a été marquée majoritairement

chez les plus jeunes. D'ailleurs, mais vous l'avez constaté, la tendance 2023/2024 est, pour l'instant, sur la même dynamique, les prochaines semaines devant nous fournir plus de précisions sur l'accostage prévisible de fin de saison. C'est, bien entendu, une très bonne nouvelle car cela démontre la bonne santé du football en général et du football départemental en particulier. Néanmoins, et je pense que vous n'allez me démentir, nous savons désormais que cela engendre aussi des difficultés d'encadrement et d'installations qui contraignent même certains à bloquer les effectifs. Pour en avoir discuté avec d'autres collègues « Président de District », ce phénomène est d'ailleurs marqué dans beaucoup de clubs sur tout le territoire national. Face à cette situation, nous allons certainement devoir mener une réflexion sur la meilleure façon de gérer cette évolution de sorte à ce qu'elle ne devienne pas un handicap en dégradant la qualité du travail réalisé, voire en provoquant une perte d'effectif.
Il nous faudra certainement porter, encore plus, le message auprès des politiques, des collectivités sur la nécessité de prioriser et d'accompagner le développement des infrastructures sportives existantes.

Le 2ème point que je souhaitais aborder concerne l'accompagnement que nous avons réalisé à votre intention. Dans la continuité du Fond d'Aide au Football Seine et Marnais que nous avions mis en place après la période COVID, nos résultats financiers nous ont permis de pérenniser un accompagnement sur plusieurs niveaux :

- *Dotation de tablettes pour la FMI*
- *Gratuité de module de formation PSC1 pour les dirigeants*
- *Financement de dotation en équipements lors de l'organisation de vos tournois en extérieur et en intérieur*
- *Dotation spécifique de ballons aux clubs FUTSAL*

Également, conscient que ce dispositif aide à votre développement et votre structuration, nous portons financièrement depuis maintenant 7 ans un agrément collectif qui permet de mettre à votre à disposition 110 possibilités de recrutement de Service Civique. Ce quota est atteint tous les ans, ce qui me laisse penser que ce dispositif répond pleinement à votre attente, nous allons donc continuer à vous le proposer. Comme nous vous en avons informé lors de la réunion de rentrée du 05/09 dernier, nous allons poursuivre et enrichir cet accompagnement pour la saison 2023/2024, en vous permettant, notamment, d'acquérir en plus des mini-buts avec une réduction de 80% et de doter en équipements les clubs qui signeront des conventions avec des structures scolaires, visant à promouvoir le football masculins et féminins.

Le 3ème point que je souhaite évoquer relève de la politique que nous menons dans l'organisation de nos compétitions. Je profite de l'occasion de cette AG pour vous rappeler que le fil conducteur que nous nous fixons est de pouvoir favoriser au maximum la pratique du foot sur notre territoire. C'est pourquoi, nous prenons en compte jusqu'au dernier moment les demandes d'engagement, de rétrogradations éventuelles et/ou de retraits qui nous parviennent. Oui, oui, il y en a !
Cela présente l'avantage de ne pas laisser d'équipes au bord de la route ou bien d'éviter des forfaits. En revanche, cela peut entraîner une parution tardive des calendriers, une diffusion au dernier moment de la composition des groupes avec, le cas échéant, beaucoup de modifications de dernière minute à effectuer. Alors, pour faire écho à certaines remarques entendues ou vues sur les réseaux sociaux, cela peut laisser supposer qu'il y a des dysfonctionnements administratifs et/ou une mauvaise organisation, ce qui n'est, bien entendu, pas le cas, même si personne n'est infaillible.
Je vous proposerai, d'ailleurs, d'échanger plus en détails sur ce sujet lors de la prochaine réunion du Conseil des Présidents de Club qui se tiendra au mois de décembre et pour laquelle vous recevrez prochainement une invitation.

Le 4ème point touche « encore et toujours » aux violences et aux incivilités. Vous l'avez, je pense, également constaté, les commissions disciplinaires sont de plus en plus confrontées à des dossiers liés à des problèmes environnementaux qui se répercutent sur les matches. Pour en avoir discuté avec certains d'entre vous au cours de la saison, il apparaît régulièrement que chacun a sa vision de la meilleure façon de traiter ce type de dossiers, sachant que ces visions sont parfois diamétralement opposées, et qu'au final, à défaut d'éléments clairs et incontestables, ce sont les textes réglementaires, bons ou pas bons, qui orientent les décisions. Cela traduit bien la complexité de traitement de ce type

de dossiers et la difficulté grandissante du travail à réaliser par les commissions disciplinaires concernées.

Nos finales départementales n'ont malheureusement pas échappé à ce phénomène. Le District a d'ailleurs clairement affiché son refus de voir se développer la violence sur les stades en prenant la décision de poursuivre devant les tribunaux ceux qui ont porté atteinte à l'image du football départemental, aux clubs, aux licenciés, aux arbitres et aux délégués.

Je me permettrai de terminer mon propos sur ce point en vous donnant quelques chiffres sur l'évolution des dossiers 2022/2023 par rapport à 2021/2022, dans le domaine disciplinaire et de la prévention. Concernant la Discipline de 1ère instance, une augmentation de +11,5% des sanctions disciplinaires globales a été notée. Également, nous avons constaté une évolution de +38% des dossiers avec une sanction > à 6 mois.
Dans le domaine de la prévention, les dossiers traités par la CDPME ont été globalement stables entre les 2 dernières saisons écoulées. Les catégories SEN - U18 et U16 étant celles les plus impactées, qui ont nécessité de prendre d'importantes mesures de prévention. Les travaux menés avec les autorités nous permettent d'anticiper au maximum nos organisations, lorsque des incidents qui n'ont rien à voir avec le football se répercutent sur notre activité. Face à ces évolutions, notre seul objectif à tous doit être de rester collectivement mobilisé, d'agir de façon responsable afin de pouvoir limiter, voire endiguer ce phénomène.

Enfin, le dernier point important que je ne pouvais pas ne pas aborder concerne notre projet de vente des bâtiments de Melun. Je vous avais précisé la saison passée que nous étions proches de la signature de l'acte définitif. C'était sans compter des recours et autres lenteurs administratives avec les services de l'urbanisme de la mairie de MELUN. Devenant maintenant un peu superstitieux sur ce dossier, je ne ferai donc plus de pronostics sur la date à laquelle nous pourrons faire aboutir ce projet. Je vous confirme, néanmoins, que nous conduisons toujours en parallèle le dossier des nouveaux locaux qui remplaceront les bâtiments actuels.

Voilà, je ne vais pas aller plus loin, j'ai déjà beaucoup parlé ….

Avant de terminer mon propos, je voudrais simplement remercier tous les membres du Comité Directeur pour leur investissement au quotidien pour le bien de l'instance.

Je n'oublie pas non plus dans mes remerciements tous les commissaires bénévoles, véritables « pierre angulaire » de notre organisation, sans qui nous ne pourrions pas fonctionner, et également l'équipe des salariés : AUDREY - CHRISTINE - DOROTHEE - JEAN-MARC - XAVIER - OLIVIER - TONY - emmenés par notre Directeur NICOLAS MAKSYMIUK.

Merci de votre écoute. Très bonne saison à toutes et à tous.

Allocution des personnalités présentes

Philippe COLLOT passe la parole à Jamel SANDJAK, Président de la Ligue de Paris IDF de Football.

Bonjour à tous et à toutes,

Tout d'abord, je tiens à vous confirmer, comme vous l'a dit M. le Maire que le département de Seine et Marne a des attraits plutôt sympathiques, preuve en est que nous y avons établi notre Centre Technique Régional.

Je ne pourrai malheureusement pas rester jusqu'à la fin de vos travaux ce matin car je dois également me rendre à l'AG du District de l'Essonne.

J'aurai l'occasion de revoir certains d'entre vous lors de la prochaine AG de la Ligue.

Je tiens à redire toute l'amitié que je porte à Philippe, homme compétent, loyal et fidèle ….

J'ai traversé un certain nombre d'épreuves ces derniers temps. J'ai été formé dans un club, lieu de vie, berceau du foot amateur et si j'ai quitté la FFF, c'est pour de vraies raisons que je développerai plus profondément à l'AG de la LPIFF.

Nous constatons, comme l'ensemble des clubs, une augmentation significative des licenciés. Nous nous en réjouissons mais sommes aussi inquiets, car comment vous aider, vous les clubs, pour que l'accueil soit à la hauteur des attentes légitimes. Là est la vraie question. L'Ile De France est une terre de foot qui a la plus forte progression et qui alimente les équipes nationales féminines et masculines.

La redistribution des licences bénévoles a été votée, ainsi que les engagements des équipes. Il est envisagé d'aller plus loin en direction des éducateurs.

Notre responsabilité est d'anticiper les problèmes et d'essayer d'y apporter des solutions. Vous êtes des acteurs importants de notre société. Je tiens à vous redire toute l'affection que je porte à la Seine et Marne et vous souhaite une bonne fin d'AG.

Rapport Moral de la Saison 2022/2023

Philippe COLLOT repasse la parole à la Secrétaire Générale pour la présentation du Rapport Moral de la Saison 2022/2023, qui a été transmis avec la convocation à l'AG.

VOTE N°2 : **Pour :** 1149 voix soit 99,83% **Contre :** 2 soit 0,17%

Élection du Trésorier Général

Philippe COLLOT rappelle avoir informé la saison passée dans cette même salle, lors de l'Assemblée Générale du 22/10/2022, que Patrick POIX - Trésorier Général Sortant - souhaitait passer la main et que le Comité Directeur avait proposé cette fonction à Gérard VIVES.

Il précise qu'après une saison d'accompagnement par Patrick POIX et une prise en main concluante de Gérard VIVES, s'agissant d'une fonction qui assure statutairement une mission exécutive essentielle, l'Assemblée Générale doit entériner cette passation par un vote de confirmation.

VOTE N°3 : **Pour :** 1090 voix soit 100% **Contre :** 0

Rapport Financier 2022/2023

Le rapport financier, le bilan et le compte de résultat 2022/2023 ont été portés à la connaissance de tous les clubs par le biais de la messagerie officielle.

Philippe COLLOT donne la parole à Gérard VIVES, Trésorier Général fraîchement et officiellement élu à cette fonction et remercie le Cabinet Comptable BIZOUARD de sa présence.

- Bilan 2021/2022
- Compte de résultat au 30/06/2023

Intervention de Serge GODART du Cabinet BIZOUARD.

Avant de procéder au vote, il donne la parole à Serge GODART - Expert-Comptable du District.

C'est un plaisir depuis de nombreuses années de participer à votre AG. Je tiens particulièrement à remercier M. POIX avec qui j'ai toujours eu d'excellentes relations. Comme vous le savez je suis ici à double titre : celui d'Expert-Comptable et également Représentant de votre Commissaire aux Comptes. Celui-ci certifie, sans réserve, les comptes qui vous ont été présentés et je n'ai pour ma part rien à ajouter. Je vous remercie.

Vote concernant le Bilan et le Compte de résultat au 30 juin 2023.

VOTE N°4 : **Pour :** 1041 voix soit 98,11% **Contre :** 20 soit 1,89%

Dans la foulée, Philippe COLLOT lance le vote concernant l'Affectation du résultat en proposant de l'affecter au bilan passif, dans la ligne « report à nouveau ».

VOTE N°5 : **Pour :** 992 voix soit 93,67% **Contre :** 67~~87~~ soit 6,33%

Budget Prévisionnel 2023/2024

Le Budget Prévisionnel a été porté à la connaissance de tous les clubs par le biais de la messagerie officielle.

Gérard VIVES reprend la parole.

VOTE N°6 : **Pour :** 1063 voix soit 97,52% **Contre :** 27 soit 2,48%

Gérard VIVES remercie le Comité Directeur qui lui a fait confiance en lui proposant le poste de Trésorier Général. Il remercie Patrick POIX pour ses conseils, le Cabinet Comptable BIZOUARD et le Commissaire aux Comptes, M. DEHAN, ainsi que notre Comptable Christine PARCET pour son implication, sa rigueur et sa gentillesse.

Présentation des modifications statutaires résultant des dispositions votées lors des AG FFF de janvier 2023 & juin 2023

Philippe COLLOT passe à nouveau la parole à la Secrétaire Générale.

Christiane CAU rappelle que les modifications ont déjà été présentées lors de la réunion de rentrée, mais qu'elle va y apporter quelques précisions.

- Règlement disciplinaire et barème disciplinaire.
- Règlement Sportif Général
  - Licences U6 pour les jeunes nés en 2018 et en 2019, dès la date anniversaire.
  - Suspension, retrait ou refus de licence (art 85 FFF).
  - Mutations supplémentaires au titre du Foot féminin (conditions).
  - Obligations et non-respect des obligations.
  - Classements, modifications des critères appliqués.
- Règlement Foot animation
  - Modification du défi technique : double 8.
  - Listes : délai de modification.
- Règlement des Labels
  - Conditions de retrait d'un Label (art 10).

Questions écrites des Clubs

Philippe COLLOT précise que le District n'a pas reçu de questions écrites, mais propose à l'assemblée de répondre à d'éventuelles autres questions.

Aucune question.

Clôture de l'Assemblée

Tous les points à l'Ordre du Jour ayant été abordés, Philippe COLLOT procède à la Clôture de l'Assemblée Générale et invite les participants à se rapprocher de l'espace réservé au partage d'un moment de convivialité.

Comité Directeur

PROCÈS VERBAL du samedi 2 décembre 2023

Réunion organisée par voie électronique (Article 13.7 des Statuts du District)

Le Comité Directeur étudie les dispositions, ci-dessous.

Critériums Excellence Foot Animation

U12

Après proposition de la Commission Foot Animation en date du 30/11/2023 **concernant l''inversion de poule concernant les équipes U12 de ST Thibault FC et Lagny Messagers US.**

Validé

U11

Après proposition de la Commission Foot Animation en date du 30/11/2023 concernant le **positionnement de l'équipe U11 1 de l'ES Nangis en criterium Excellence, en Poule E .**

Validé

Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du jeudi 07 décembre 2023

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.
Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

REPRISE INSTRUCTION DU 29.11.2023

Match 26831976
Thorigny 31 – Meaux CS 31
VETERANS D3A du 29/10/2023

REPRISE INSTRUCTIONS du 22/11/2023

Match 26825425
Avon 21 – Olympique du Loing 21
U18 D2C du 08/10/2023

REPRISE DE DOSSIERS

Match 27191506
Lognes 21 - Ozoir 22
U18 D3B du 08/10/2023

Match 27168422
Esbly 21 – Ent. Le Pin/St Thibault 22
U16 D3A du 05/11/2023

Match 26823179
Varennes 1 – Servon 2
Seniors D3E du 19/11/2023

Match 27191527
Lognes 21 – Pommeuse 21
U18 D3B du 19/11/2023

Match 26558903
Nanteuil les Meaux 1 – Cosmo 77 1
SENIORS D2A du 26/11/2023

Match 27136515
Bois le Roi 1 – CPSP 1
SENIORS D3F du 26/11/2023

Match 26808157
Val de France 31 – Lieusaint 31
VETERANS D1 du 26/11/2023

Match 26825146
Nanteuil les Meaux 21 – Pontault UMS 21
U18 D2A du 26/11/2023

CHAMPIONNAT

Match 26558909
Meaux 3 – Le Pin 1
Seniors D2A du 03/12/2023

Match 26823468
Boissise Pringy 1 – Pays Bières 1
Seniors D2A du 03/12/2023

Match 26821490
Mormant 1 – Cesson 2
SENIORS D2C du 03/12/2023

Match 26811009
Courtry F. 1 - Brie Nord 1
SENIORS D3A du 03/12/2023

Match 26819926
St thibault 2 – Champs FC 1
SENIORS D3B du 03/12/2023

Match 26821275
Emerainville 1 – Ferrières 1
SENIORS D3C du 26/11/2023

Match 26821280
Magny 2 – Val de France 2
Seniors D3C du 03/12/2023

Match 26808850
Ponthierry 5 – Snie 5
CDM D1 du 03/12/2023

Match 26808160
Dammartin 31 – Lesigny 31
VETERANS D1 du 03/12/2023

Match 26825149
Villeparisis 21 – Nanteuil 21
U18 D2A du 03/12/2023

Match 27191541
Val de L'Yerres 21 – Lognes 21
U18 D3B du 03/12/2023

Match 26809415
Sénart Moissy 22 – Le Mee 21
U16 D1 du 26/11/2023

Match 26809425
Le Mée 21 – Pontault UMS 21
U16 D1 du 03/12/2023

Match 27169129
Nanteuil 21 – Coulommiers 22
U16 D3C du 03/12/2023

CONVOCATION

Match 26822920
Verneuil 1 – Champs AS 1
Seniors D3D du 19/11/2023

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

Match 27101459
Amicale Bocage 35 – Olympique du Loing 35
+45 ANS poule E du 05/11/2023

Match 27141499
Annet 32 – Mouroux 31
Vétérans D4A du 19/11/2023

Match 26810004
Meaux CS 22 – Roissy 21
U14 D1 du 11/11/2023

Match 27169708
Le Mée 22 – Olympique du Loing 22
U16 D3F du 19/11/2023

Match 26809417
Melun 22 – Chelles 21
U16 D1 du 26/11/2023

Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 5 decembre 2023

Commission Restreinte

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

EN COURS D'EXAMEN

Match 27526053
CHAMPS AS 1 – FC GUIGNES 1
CRITERIUM SENIORS F Gr. A du 25/11/2023
Courriel du club de GUIGNES concernant l'absence de FMI et l'inscription de 13 joueuses pour l'équipe de CHAMPS

Match 27191536
CPSP 21 – MORET-VENEUX 21
U18 D3B du 03/12/2023

Match 27176623
ENT.OTHIS-CSD 1 – MORMANT FC 1
SENIORS FEMININES D1 du 02/12/2023

Match 27141268
GATINAIS VL 31 – LCR-ASLE 31
VETERANS D4C du 03/12/2023

CHAMPIONNAT

Match 26558527
SAVIGNY FC 1 – MELUN FC 2
SENIORS D1 du 05/11/2023
Courriel en date du 29/11/23 du club de MELUN demandant évocation de la Commission concernant le joueur BAHNIS Yacine susceptible d'avoir obtenu une licence avec fraude sur le certificat médical

La Commission informe le club de SAVIGNY et demande ses observations pour le 11 décembre

Match 26808855
BRIARD SC 5 – SERVON 5
CDM D1 du 03/12/2023
Match arrêté à la 29ème min, sur le score de 0-0, suite à la blessure d'un joueur
La Commission,
Jugeant en première instance,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, déclarant avoir arrêté la match à la 29ème minute suite à la blessure grave du joueur n°8 de BRIARD et à l'intervention des pompiers,
Par ces motifs
Dit match à rejouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.1

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

FERMETURES HORS DELAIS

Match 27141366
CRISENOY 31 – ALLIANCE 77 32
VETERANS D4B du 03/12/2023
La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI
Considérant que le club de CRISENOY a transmis un arrêté municipal attestant de la fermeture des installations de CRISENOY par messagerie, au DISTRICT ainsi qu'au club de ALLIANCE, le 01/12/2023 à 19H20, le match étant programmé le 03/12/2023
Considérant que la procédure hors délai a été respectée,
Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,
La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 27100852
NANTEUIL 35 – TRILPORT 35
+45 ANS Groupe B du 03/12/2023
La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI
Considérant que le club de NANTEUIL a transmis un arrêté municipal attestant de la fermeture des installations du stade OBLIN et du terrain en herbe du stade des BRUYERES à NANTEUIL LES MEAUX par messagerie, au DISTRICT le 01/12/2023 à 17H31 ainsi qu'au club de TRILPORT, le 02/12/2023 à 11H44, le match étant programmé le 03/12/2023
Considérant que la procédure hors délai a été respectée,
Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,
La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 270999818
NANTEUIL 40 – ENT. CSD OTHIS 40
CRITERIUM 55 ANS Groupe A du 03/12/2023
La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI
Considérant que le club de NANTEUIL a transmis un arrêté municipal attestant de la fermeture des installations du stade OBLIN et du terrain en herbe du stade des BRUYERES à NANTEUIL LES MEAUX par messagerie, au DISTRICT le 01/12/2023 à 17H31 ainsi qu'au club de ENT. CSD OTHIS, le 02/12/2023 à 12H24, le match étant programmé le 03/12/2023
Considérant que la procédure hors délai a été respectée,
Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,
La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

TERRAINS IMPRATICABLES

Match 26831426
VILLENOY 31 – VILLEPARISIS 31
VETERANS D2A du 03/12/2023
La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 27142196
OZOIR FC 77 32 – COULOMMIERS 31
VETERANS D2B du 03/12/2023
La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 27142198
CHEVRY 31 – COMBS 32
VETERANS D2B du 03/12/2023
La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 27142047
BOISSISE P. 31 – PONTHIERRY 31
VETERANS D2C du 03/12/2023
La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 27142051
BOMBONNAISE 31 – PAYS BIERES 31
VETERANS D2C du 03/12/2023
La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 26831973
ST PATHUS 31 – COURTRY F.31
VETERANS D3A du 03/12/2023
La Commission,
Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 26832386
MORET-VENEUX 31 – PROVINS MJC 31
VETERANS D3C du 03/12/2023
La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 27141369
POMMEUSE F. 31 – REAU SL 31
VETERANS D4B du 03/12/2023
La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 27100855
FC COSMO 77 35 – CHANGIS 35
+45 ANS Groupe B du 03/12/2023
La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 27101074
NOISIEL F.A. 35 – QUINCY V.35
+45 ANS Groupe C du 03/12/2023
La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 27101259
COUBERT 35 – COMBS 35
+45 ANS Groupe D du 03/12/2023
La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 27101476
ST GERMAIN LAVAL 35 – AVONNAISE 35
+45 ANS Groupe E du 03/12/2023

La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 27100216
ENT.FONTENAY/USMV 40 – PONTAULT UMS 40
CRITERIUM 55 ANS Groupe C du 03/12/2023
La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 27100410
BOISSISE P.40 – PAYS BIERES 40
CRITERIUM 55 ANS Groupe D du 03/12/2023
La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 26827610
QUINCY V.21 – PONTAULT PORT 21
U18 D2B du 03/12/2023
La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 26825699
BREUILLOISE 21 – BRIE FC 21
U16 D2A du 03/12/2023
La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

TOURNOIS

erratum

NOISIEL FUTSAL ACADEMY
Tournoi Futsal U13 ~~des 24 et 25 février 2024~~ du 10 décembre 2023
Validé sous réserves de la disponibilité des installations

Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 5 Décembre 2023

Président de séance : Mme Monique MACHO

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie RENAUD

Présents : Ms. Jean-Marie GENTILS, Jean-Yves VISSUZAINE

Excusés : Ms. André ANTONINI, Jean-Claude OFFREDI

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.
Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.
L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

* **Contrôle** des feuilles de matchs
* **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
* **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
* **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

La Commission réclame **pour la 1ère fois** les feuilles de match suivantes :

CRITERIUM FEMININ U15 du 03/12/2023
- **Match 27516952** - ST PATHUS OISSERY 1 – ROISSY EN BRIE 1 (Poule A)
- **Match 27517103** - COULOMMIERS BRIE 1 – VAL D'EUROPE 2 (Poule C)
- **Match 27517117** - PONTHIERRY 1 – CHAMPENOIS MV 1 (Poule D)
- **Match 27555512** - BAGNEAUX NSP 1 – MONTEREAU 1 (Poule D)

CRITERIUM U15 à 8 du 02/12/2023
- **Match 27588045** - BREUILLOISE 1 – VAL DE France 1 (Poule A)

CRITERIUM 55 ans du 03/12/2023
- **Match 27099818** - NANTEUIL LES MEAUX 40 – ENT. CSD OTHIS 40 (Poule A)
- **Match 27100044** - ENT 55 LES VILLENOY 40 – AFPO 40 (Poule B)

FEUILLES FOOT ANIMATION MANQUANTES

CRITERIUM U13 à 11

Utilisation de la feuille de match informatisée (FMI). En cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, il est établi une feuille de match papier et les deux clubs ainsi que l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables

suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I

La Commission réclame **pour la 1ère fois** les feuilles de match suivantes :

CRITERIUM U13 à 11 du 02/12/2023
- **Match 27297045** - CHELLES 31 – PAYS CRECOIS 31 (Poule B)
- **Match 27297046** - BRIARD 31 – PONTAULT COM. 31 (Poule B)

La FMI est mise en place **en Critérium Excellence (U9 à U13**) à compter de la rentrée 2023-2024. En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, une feuille de match Foot Animation devra être utilisée. Celle-ci doit être envoyée au District, uniquement par mail, au plus tard le mercredi suivant à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr

RAPPEL : reportez sur FM vainqueur défi technique

La Commission réclame **pour la 1ère fois** les feuilles de match suivantes

CRITERIUM U9 ESPOIRS du 25/11/2023
- **Match 27510613** - FERRIERES BRIE 1 – CHAMPS FCC 31 (Poule A)
- **Match 27510614** - EMERAIVILLE 31 – CS COURTRY 31 (Poule A)

CRITERIUM U9 EXCELLENCE du 25/11/2023
- **Match 27578351** - DAMMARTIN CS 31 – TRILPORT 31 (Poule F)
- **Match 27578382** - THORIGNY 31 – ST THIBAULT 31 (Poule G)
- **Match 27578412** - PAYS DE FONTAINEBLEAU 33 – MORMANT 32 (Poule H)
- **Match 27590917** - DAMMARTIN CS 33 – TRILPORT 32 (Poule M)
- **Match 27590948** - THORIGNY FC 32 – ST THIBAULT 33 (Poule N)

CRITERIUM U10 ESPOIRS du 25/11/2023
- **Match 27528373** - MAGNY LE HONGRE 32 – BUCEENNE 31 (Poule G)
- **Match 27528406** - MAGNY LE HONGRE 33 – BUCEENNE 32 (Poule H)
- **Match 27528489** - VAL D'EUROPE 33 – PAYS CRECOIS 32 (Poule J)
- **Match 27528529** - SERVON 31 – COMBS LA VILLE 32 (Poule K)
- **Match 27528574** - SERVON 32 – COMBS LA VILLE 33 (Poule M)
- **Match 27528649** - CESSON VSD 33 – LE MEE 33 (Poule N)
- **Match 27528698** - SAVIGNY LE TEMPLE 32 – LE MEE 32 (Poule O)
- **Match 27528761** - EFSSM 21 – MELUN 33 (Poule P)
- **Match 27528763** - SAVIGNY LE TEMPLE 33 – LE MEE 34 (Poule P)
- **Match 27528892** - BAGNEAUX NSP 32 – PAYS DE FONTAINEBLEAU 32 (Poule R)

CRITERIUM U10 EXCELLENCE du 25/11/2023
- **Match 27578772** - VAL D'EUROPE 21 – VILLEPARISIS 21 (Poule A)
- **Match 27578951** - NANTEUIL LES MEAUX 21 – TRILPORT 21 (Poule G)

CRITERIUM U11 ESPOIRS du 25/11/2023
- **Match 27530286** - CHELLES 2 – PONTAULT COMB. PORT. 1 (Poule H)
- **Match 27530287** - ANNET S/MARNE 1 – CHAMPS FCC 1 (Poule H)
- **Match 27530316** - CHELLES 3 – PIN VILLEVAUDE 1 (Poule I)
- **Match 27530345** - BREUILLOISE 1 – VAIRE US 2 (Poule J)
- **Match 27530347** - MAGNY LE HONGRE 1 – LOGNES 2 (Poule J)
- **Match 27530375** - BREUILLOISE 2 – VAIRES US 3 (Poule K)
- **Match 27530377** - MAGNY LE HONGRE 2 – EMERAINVILLE 1 (Poule K)
- **Match 27530467** - FC COSMO 77 1 – MOUSSY NEUF 1 (Poule N)
- **Match 27530497** - FC COSMO 77 2 – MOUSSY NEUF 2 (Poule O)
- **Match 27530526** - VAL DE L'YERRES 1 – NANGIS 1 (Poule P)
- **Match 27530556** - VAL DE L'YERRES 2 – ROISSY EN BRIE 2 (Poule Q)
- **Match 27540044** - VAL DE L'YERRES 3 – LE MEE 5 (Poule V)

CRITERIUM U11 EXCELLENCE du 25/11/2023

- **Match 27579072** - CHELLES 1 – ROISSY EN BRIE 1 (Poule D)
- **Match 27579132** - NANTEUIL LES MEAUX 1 – JOUARRE 1 (Poule F)

CRITERIUM U12 ESPOIRS du 25/11/2023

- **Match 27531118** – US TORCY 33 – COLLEGIEN 31 (Poule C)
- **Match 27531119** - MITRY COMPANS GOELLY 32 – CHAMPS FFC 31 (Poule C)
- **Match 27618653** - QUINCY VOISINS 31 – MOUROUX 31 (Poule F)
- **Match 27618654** - VILLENOY 31 – BRIE FC 31 (Poule F)
- **Match 27531253** - QUINCY VOISINS 32 – BRIE FC 32 (Poule G)
- **Match 27531284** - LIEUSAINT 31 – BOISSISE PRINGE 31 (Poule H)
- **Match 27617987** - NANDY 32 – CESSON VSD 32 (poule J)
- **Match 27617989** - PONTHIERRY 21 – EFSSM 21 (Poule J)

CRITERIUM U12 EXCELLENCE du 25/11/2023

- **Match 27579252** - US TORCY 22 – LAGNY MESSAGERS 21 (Poule C)
- **Match 27579281** - SAVIGNY LE TEMPLE 22 – LE MEE 21 (Poule D)
- **Match 27579341** - CLAYE SOUILLY 22 – THORIGNY 21 (Poule F)
- **Match 27579371** - BRIE EST 21 – ST THIBAULT 21 (Poule G)

CRITERIUM U13 ESPOIRS du 25/11/2023

- **Match 27531686** - COULOMMIERS 2 – BREUILLOISE 1 (Poule A)
- **Match 27531715** - VAL D'EUROPE 2 – VILLENOIY 1 (Poule B)
- **Match 27531776** - NANTEUIL LES MEAUX 1 – BRIE NORD 1 (Poule D)
- **Match 27531865** - FRAT. ESBLY 1 – LAGNY MESSAGERS 2 (Poule G)
- **Match 27531926** – FC CONGISSOIS 1 – CS COURTRY ACADEMIE 1 (Poule I)
- **Match 27531984** - BRIARD SC 1 – ENT. SERVON/CHEVRY 2 (Poule K)
- **Match 27617464** - HERICY VULAINES 1 – PAYS DE FONTAINEBLEAU 3 (Poule R)

CRITERIUM U13 EXCELLENCE du 25/11/2023

- **Match 27334075** - VAIRES US 1 – CHELLES 1 (Poule A)
- **Match 27334209** - BRIE EST 1 – SAVIGNY LE TEMPLE 1 (Poule B)
- **Match 27298959** - CESSON VSD 1 – MORMANT 1 (Poule C)

FESTIFOOT U6/U7 du 25/11/2023

Secteurs 1 à 4

- **A VILLEPARISIS**
- **A ESBLY**
- **A PONTAULT PORTUGAIS**
- **A EMERAINVILLE**
- **A QUINCY**

Secteurs 5 à 8

- **A PONTHIERRY**
- **A NANDY**
- **A VARENNES**

FESTIFOOT U8/U9 du 25/11/2023

Secteurs 1 à 4

- **A MAGNY**
- **A CLAYE SOUILLY**
- **A THORIGNY**
- **A LAGNY**
- **A REBAIS**
- **A PETIT MORIN**

Secteurs 5 à 8

- **A SERVON**
- **A LIEUSAINT**
- **A OZOUER LE VOULGIS**

- **A NANDY**
- **A SAVIGNY**
- **A NANGIS**
- **A VARENNES**

La Commission réclame **pour la 2ème fois et dernière fois avant sanction** les feuilles de match suivantes :

CRITERIUM U13 à 11 du 18/11/2023
- **Match 27297014 -** CHAMPS S/MARNE 31 – CHELLES 31 (Poule B)

CRITERIUM U9 ESPOIRS du 18/11/2023
- **Match 27410623** - FERRIERES BRIE 31 – MAGNY LE HONGRE 31 (Poule A)
- **Match 27510682** - COULOMMIERS BRIE 31 – BRIE NORD 31 (Poule B)
- **Match 27510766** - C.P.S.P 31 – FC GUIGNES 33 (Poule C)
- **Match 27510767 –** LESIGNY 31 – CHAMPENOIS MV 31 (POULE C)

CRITERIUM U9 EXCELLENCE du 18/11/2023
- **Match 27590652** - MORET VENEUX 31 – MONTEREAU 31 (Poule A)
- **Match 27578420** - SENART MOISSY 31 – OZOIR 77 31 (Poule B)
- **Match 27578361** - DAMMARTIN 31 – BRIE EST 31 (Poule F)
- **Match 27578421** - MORET VENEUX 32 – MONTEREAU ASA 32 (Poule H)
- **Match 27578452** - SENART MOISSY 34 – OZOIR FC 77 34 (Poule I)
- **Match 27590927** - DAMMARTIN CS 33 – BRIE EST 32 (Poule M)

CRITERIUM U10 ESPOIRS du 18/11/2023
- **Match 27528303** - COLLEGIEN 32 – VAL DE France 32 (Poule E)
- **Match 27528499** - VAL D'EUROPE 33 – FC COSMO 77 32 (Poule J)
- **Match 27528583** - PONTAULT COM. UMS 32 – SERVON FC 32 (Poule L)
- **Match 27528658** - SENART MOISSY 33 – CESSON VSD 33 (Poule N)

CRITERIUM U10 EXCELLENCE du 18/11/2023
- **Match 27578781** - CHELLES 21 – LOGNES 21 (Poule A)
- **Match 27578782** - VAL D'EUROPE 21 – MEAUX ACADEMY 21 (Poule A)

CRITERIUM U11 ESPOIRS du 18/11/2023
- **Match 27530114** - VILLEPARISIS 2 – NOISIEL FA 2 (Poule B)
- **Match 27530504** - QUINCY VOISINS 1 – BRIE NORD 2 (Poule O)
- **Match 27530506** - BUSSY ST GEORGES 2 – FC COSMO 77 2 (Poule O)
- **Match 27530827** - SAVIGNY LE TEMPLE 2 – BOSSISE PRINGY 2 (Poule Z)
- **Match 27530856** - BOCAGE AMICALE 1 – PAYS DE FONTAINEBLEAU 2 (Poule AA)
- **Match 27530886** - BOCAGE AMICALE 2 – PAYS DE FONTAINEBLRAU 3 (Poule AB)

CRITERIUM U11 EXCELLENCE du 18/11/2023
- **Match 27579022 –** DAMMARTIN CS 1 – SAVIGNY LE TEMPLE 1 (Poule B)
- **Match 27579082 -** CHELLES 1 – BUSSY ST GEORGES 1 (Poule D)

CRITERIUM U12 ESPOIRS du 18/11/2023
- **Match 27531053 –** PAYS CRECOIS 32 – VAIRES US 33 (Poule A)
- **Match 27531098 -** PAYS CRECOIS 33 – VAIRES US 34 (Poule B)
- **Match 27531156 -** MAGNY LE HONGRE 31 – CHELLES AS 32 (Poule D)
- **Match 27531186 -** MAGNY LE HONGRE 32 – CHELLES AS 33 (Poule E)
- **Match 27531263 -** QUINCY VOISINS 32 – FERRIERES BRIE 23 (Poule G)
- **Match 27618192 -** SAVIGNY LE TEMPLE 33 – PONTAULT COM. UMS 33 (Poule K)
- **Match 27531497 -** SENART MOISSY 25 – NANGIS 31 (Poule N)
- **Match 27531525 -** SAVIGNY LE TEMPLE 34 – SENART MOISSY 34 (Poule O)

CRITERIUM U12 EXCELLENCE du 18/11/2023

- **Match 27531053 –** PAYS DE FONTAINEBLRAU 22 – LE MEE SPORTS 21 (Poule D)
- **Match 27579350 -** THORIGNY 21 – BUSSY ST GEORGES 22 (Poule F)
- **Match 27579351 -** CLAYE SOUILLY 22 – CHAMPS S/MARNE 21 (Poule F

CRITERIUM U13 ESPOIRS du 18/11/2023

- **Match 27531725 –** VAL D'EUROPE 2 – VILLENOY 1 (Poule B)
- **Match 27531843 -** MAGNY LE HONGRE 1 – BUSSY ST GEORGES 1 (Poule F)
- **Match 27531845 -** EMERAINVILLE 1 – FERTE SS/JOUARRE 1 (Poule F)
- **Match 27531873 -** MAGNY LE HONGRE 2 – LAGNY MESSAGERS 2 (Poule G)
- **Match 27532083 -** SAVIGNY LE TEMPLE 3 – VERNEUIL L'ETANG 1 (Poule N)
- **Match 27532113 -** SAVIGNY LE TEMPLE 4 – SENART MOISSY 4 (Poule O)
- **MatcH 27532143 –** MAROLLES 1 – ELSCSLSB 1 (Poule P)

CRITERIUM U13 EXCELLENCE du 18/11/2023

- **Match 27334092 –** LOGNES 1 – CHELLES 1 (Poule A)

CRITERIUM U9 FEMININ du 18/11/2023

- **Match 27511487** - LOGNES 31 – PONTAULT VOM. UMS 31 (Poule B)

CRITERIUM U13 FEMININ du 18/11/2023

- **Match 27516046** - VAL DEUROPE 1 – LOGNES 1 (Poule A)

FESTIFOOT U6/U7 du 18/11/2023

Secteurs 1 à 4

- **A BREUILLOISE**
- **A FERRIERES**
- **A LAGNY**
- **A VAL D'EUROPE**
- **A QUINCY**
- **A MOUROUX**
- **A CHANGIS**
- **A COSMO**

Secteurs 5 à 8

- **A ROISSY**
- **A LIEUSAINT**
- **A FONTENAY TRESIGNY**
- **A MARLES**
- **A LE CHATELET**
- **A NANDY**
- **A SAVIGNY**
- **A GOUAIX**

FESTIFOOT U8/U9 du 18/11/2023

Secteurs 1 à 4

- **A TORCY**
- **A PAYS CRECOIS**

Secteurs 5 à 8

- **A VAL DE L'YERRES**
- **A MORMANT**
- **A EGREVILLE**

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

Considérant la non réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations,

La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (10€) de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant et d'attribuer le gain du match au club visiteur (3 points ; 0 but) :

CRITERIUM FEMININ U18 du 18/11/2023
- **Match 27618470 - CHELLES 1 – US TORCY 2 (Poule A)**

CRITERIUM FEMININ U15 du 19/11/2023
- **Match 27517109 – US TORCY 2 – VAL D'EUROPE 2 (Poule C)**
- **Match 27517124 - CHAMPENOIS MV 1 – VARENNES 1 (Poule D)**

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

Considérant la non réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations,
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€) :

CRITERIUM U9 ESPOIRS du 11/11/2023
- **Match 27510625** - MAGNY LE HONGRE 31 – EMERAINVILLE 31 (Poule A)
- **Match 27510685** - COURTRY F. 31 – PONTAULT COMB. PORT. 31 (Poule B)

CRITERIUM U10 ESPOIRS du 11/11/2023
- **Match 27528500** - EMERAINVILLE 32 – VAL D'EUROPE 33 (Poule J)

CRITERIUM U10 EXCELLENCE du 11/11/2023
- **Match 27578783 –** LOGNES 21 – VAL D'EUROPE 21 (Poule A)

CRITERIUM U11 ESPOIRS du 11/11/2023
- **Match 27530088** - FRAT. ESBLY 1 – CHAMPS S/MARNE 2 (Poule A)
- **Match 27530207** - CLAYE SOUILLY 2 – CHANGIS ST JEAN USSY 1 (Poule E)
- **Match 27530237** - CLAYE SOUILLY 3 - CHANGIS ST JEAN USSY 2 (Poule F)
- **Match 27530479** – ST PATHUS OISSERY 1 – FC COSMO 77 1 (Poule N)
- **Match 27530509** - QUINCY VOISINS 1 – FC COSMO 77 2 (Poule O)
- **Match 27530628** – SAVIGNY LE TEMPLE 3 – PONTAULT COM. UMS 3 (Poule S)
- **Match 27530829** - SAVIGNY LE TEMPLE 2 – ALLIANCE 77 2 (Poule Z)

CRITERIUM U11 EXCELLENCE du 11/11/2023
- **Match 27579145 –** MITRY GOELLY COMPANS 1 – VAL DE France 1 (Poule F)

CRITERIUM U12 ESPOIRS du 11/11/2023
- **Match 27531101** - MEAUX ACADEMY 34 – VAIRES US 34 (Poule B)
- **Match 27531129 –** CHAMPS FFC 31 – US TORCY 33 (Poule C)
- **Match 27618699 -** COURTRY ACADEMIE 31 – QUINCY VOISINS 31 (Poule F)
- **Match 27531395 –** SAVIGNY LE TEMPLE 33 – GRETZ TOURNAN 33 (Poule K)
- **Match 27531529 -** SENART MOISSY 34 – LE MEE SPORTS 34 (Poule O)
- **Match 27531530 -** SAVIGNY LE TEMPLE 34 – MELUN 34 (Poule O)

CRITERIUM U12 EXCELLENCE du 11/11/2023
- **Match 27579383 –** NANTEUIL LES MEAUX 21 – PAYS CRECOIS 21 (Poule G)

CRITERIUM U13 ESPOIRS du 11/11/2023
- **Match 27531848** - MAGNY LE HONGRE 1 – FERTE SS/JOUARRE 1 (Poule F)
- **Match 27531878** - MAGNY LE HONGRE 2 – FERTE SS/JOUARRE 2 (Poule G)
- **Match 27531938** - FC COSMO 77 1 – CFCSO 1 (Poule I)
- **Match 27531967** - VAL DE L(YERRES 1 – COMBS LA VILLE 1 (Poule J)
- **Match 27531997** - VAL DE L'YERRES 2 – BRIARD SC 1 (Poule K)
- **Match 27532088** - SAVIGNY LE TEMPLE 3 – GRETZ TOURNAN 3 (Poule N)
- **Match 27532118** - SAVIGNY LE TEMPLE 4 – MARLES 3 (Poule O)

- **Match 27532146** - MONTEREAU 2 – CS BRAYSTOIS 1 (Poule P)

CRITERIUM U13 EXCELLENCE du 11/11/2023
- **Match 27298977 –** SENART MOISSY 2 – MORMANT 1 (Poule C)

CRITERIUM U11 FEMININ du 11/11/2023
- **Match 27513148** - VAL D'EUROPE 1 – GRETZ TOURNAN 1 (Poule A)

CRITERIUM U13 FEMININ du 11/11/2023
- **Match 27516218 –** MEAUX ACADEMY 2 – VILLEPARISIS 2 (Poule B)
- **Match 27553985 -** CHAMPS S/MARNE 1 – ROISSY EN BRIE 1 (Poule G)

FESTIFOOT U6/U7 du 11/11/2023
Secteurs 1 à 4
- **A LE PIN**
- **A VAL D'EUROPE**
- **A ST THIBAULT**
- **A COULOMMIERS**

Secteurs 5 à 8
- **A PONTHIERRY**
- **A SAVIGNY**

FESTIFOOT U8/U9 du 11/11/2023
Secteurs 1 à 4
- **A MAGNY LE HONGRE**
- **A QUINCY**
- **A BRIE EST**

Secteurs 5 à 8
- **A MOISSY**
- **A SAVIGNY**
- **A NANDY**

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.
NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non-fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

FORFAITS

Match N° 27176620 – VAUX ROCHETTE 2 – LOGNES 1 - SENIORS D1 FEMININES du 02/12/2023
Lecture de la feuille de match
L'équipe de LOGNES 1 ,e s'est pas présentée
***2ème forfait non avisé**

Match N° 27516593 – DAMMARTIN CS 2 – VAL DE France 1 - CRITERIUM FEMININ U15 Poule A du 03/12/2023
Lecture du courriel du club de DAMMARTIN avisant du forfait de l'équipe de VAL DE FRANCE
***1er forfait avisé**

Match N° 27516968 – PRESLES EN BRIE 1 – ESP. FEMININ 2 - CRITERIUM FEMININ U15 Poule B du 03/12/2023
Lecture du courriel du club de ESPOIR FEMININ avisant du forfait de son équipe
***1er forfait avisé**

Match N° 27588101 – VAL DE L'YERRES 1 – BOIS LE ROI 1 - CRITERIUM U15 à 8 Poule B du 02/12/2023

Lecture du courriel du club de BOIS LE ROI avisant du forfait de son équipe
***1er forfait avisé**

Match N° 27578322 – VAIRES US 31 – MITRY GOELLY COMPANS 31– CRITERIUM EXCELLENCE U9 Poule E du 25/11/2023
Lecture de la feuille de match
L'équipe de MITRY GOELLY COMPANS ne s'est pas présentée
***1er forfait non avisé**

Match N° 27578532 – VAIRES US 34 – MITRY GOELLY COMPANS 34– CRITERIUM EXCELLENCE U9 Poule L du 25/11/2023
Lecture de la feuille de match
L'équipe de MITRY GOELLY COMPANS ne s'est pas présentée
***1er forfait non avisé**

Match N° 27528829 – C.P.S.P 24 – CHAMPENOIS MV 32 - CRITERIUM U10 ESPOIR Poule Q du 02/12/2023
Lecture du courriel du club de CHAMPENOIS MS avisant du forfait de son équipe
***1er forfait avisé**

Match N° 27530386 – VAL DE France 4 – MAGNY LE HONGRE 2– CRITERIUM ESPOIR U11 Poule K du 25/11/2023
Lecture de la feuille de match
L'équipe de MAGNY LE HONGRE ne s'est pas présentée
***1er forfait non avisé**

Match N° 27530388 – US TORCY 3 – BREUILLOISE 2 – CRITERIUM ESPOIR U11 Poule K du 11/11/2023
Lecture de la feuille de match
L'équipe de BREUILLOISE 2 ne s'est pas présentée
***1er forfait non avisé**

Match N° 27531087 – LOGNES 34 – MEAUX 34 – CRITERIUM ESPOIR U12 Poule B du 25/11/2023
Lecture du courriel du club de LOGNES
L'équipe de CS MEAUX ne s'est pas présentée
***1er forfait non avisé**

Match N° 27579191 – LOGNES 21 – MEAUX 22– CRITERIUM EXCELLENCE U12 Poule A du 25/11/2023
Lecture du courriel du club de LOGNES
L'équipe de CS MEAUX ne s'est pas présentée
***1er forfait non avisé**

Match N° 27531747 – CHAMPS FFC 1 – VILLENOY 2– CRITERIUM ESPOIR U13 Poule C du 02/12/2023
Lecture du courriel du club de VILLENOY avisant du forfait de son équipe
***1er forfait avisé**

Match N° 27531864 – PLAINE DE France 1 – MAGNY LE HONGRE 2– CRITERIUM ESPOIR U13 Poule G du 25/11/2023
Lecture de la feuille de match
L'équipe de MAGNY LE HONGRE 2 ne s'est pas présentée
***1er forfait non avisé**

Match N° 27100412 – ENT. SAVIGNY/CESSON 40 – AVONNAISE 40 - CRITERIUM 55 ANS Poule D du 03/12/2023
Lecture du courriel du club de CESSON VSD avisant du forfait de son équipe
***1er forfait avisé**

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES - TERRAINS

CHAMPIONNATS / COUPES

Week-end du 2 et 3 Décembre 2023

Match 27526573 – NANGIS 1 – C.P.S.P. 1 - CRITERIUM FEMININ U18 Poule B du 02/12/2023
Lecture du courriel du club de NANGIS pour disputer la rencontre le 16/12/2023 au lieu du 02/12/2023
***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 27588103 – AVONNAISE 1 – CHATELET EN BRIE 1 - CRITERIUM U15 à 8 Poule B du 02/12/2023
Lecture du courriel du club de US AVONNAISE pour disputer la rencontre le 07/12/2023 à 18H30 au lieu du 02/12/2023
***Accord des 2 clubs et de la commission**

Week-end du 9 et 10 Décembre 2023

Match 27176665 – VAUX LA ROCHETTE 2 – QUINCY VOISINS 1 - SENIORS D1 FEMININES du 09/12/2023
Demande par footclub du club de VAUX LA ROCHETTE pour disputer la rencontre à 16H00 au lieu de 17H30
***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 27526147 – BOISSISE PRINGY 2 – SERVON 1 - CRITERIUM FEMININ SENIORS Poule B du 05/12/2023
Demande par footclub du club de BOISSISE PRINGY US pour inverser la rencontre
Le match retour est également inversé
***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 27618465 – TORCY 2 – BREUILLOISE 1- CRITERIUM FEMININ U18 à 8 Poule A du 09/12/2023
Lecture du courriel du club de BREUILLOISE demandant de reporter la rencontre à une date ultérieure
***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 27618463 – ESP. FEMININ 1 – CHELLES 1- CRITERIUM FEMININ U18 à 8 Poule B du 09/12/2023
Lecture du courriel du club d'ESPOIR FEMININ FC demandant de reporter la rencontre à une date ultérieure
***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 27526577 – C.P.S.P. 1 – PONTHIERRY 1 - CRITERIUM U18 à 8 Poule B du 09/12/2023
Lecture du courriel du club de PONTHIERRY demandant de disputer la rencontre à 16H30 au lieu de 14H30
***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 27588085 – C.PS.P 1 – CHATELET EN BRIE 1 - CRITERIUM U15 à 8 Poule B du 09/12/2023
Lecture du courriel du club Du CENTRE DE PERECTIONNEMENT DU PROVINOIS demandant de disputer la rencontre à 14H30 au lieu de 15H30
***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 27296889 – LOGNES 31 – MEAUX ACADEMY 3 - CRITERIUM U13 à 11 Poule A du 09/12/2023
Lecture du courrier du club de LOGNES demandant de disputer la rencontre le 13/01/2024 au lieu du 09/12/2023
***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 27334457 – VAUX LA ROCHETTE 31 – TRILPORT 31 - CRITERIUM U13 à 11 Poule B du 09/12/2023
Demande par footclub du club de VAUX LA ROCHETTE pour disputer la rencontre à 11H30 au lieu de 10H00 au stade de la Mare des champs à Vaux le Penil (terrain synthétique)
***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 27099806 – ENT. CSD/OTHIS 40 – BRIE NORD 40 - CRITERIUM 55 ANS Poule A du 08/10/2023
Cette rencontre se déroulera le 10 décembre 2023 à 9H30
***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 27100067 – GRETZ TOURNAN 40 – MELDIX A LES 40 - CRITERIUM 55 ANS Poule B du 10/12/2023
Lecture du courriel du club de GRETZ TOURNAN demandant de disputer la rencontre le 28/01/2023 au lieu du 10/12/2023
***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 27100190 – SERVON FC 40 – FERRIERES EN BRIE 40 - CRITERIUM 55 ANS Poule C du 08/10/2023
Cette rencontre se déroulera le 10 décembre 2023 à 9H30
***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 27641684 – PONTAULT COM. UMS 40 – BOSSISE PRINGY 40 - COUPE 55 ANS du 10/12/2023
Demande par footclub du club de PONTAULT COMBAULT UMS pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 9H30
***Accord des 2 clubs et de la commission**

Week-end du 16 et 17 Décembre 2023

Match 27334089 - ENT. DAMMARTIN/OTHIS 1 – LOGNES 1 - CRITERIUM U13 EXCELLENCE Poule A du 11/11/2023
Cette rencontre se déroulera le 16/12/2023 à 9H00
***Accord des 2 clubs et de la commission**

RETRAITS/FORFAITS GENERAUX

FORFAITS GENERAUX

SERVON FC 1 — **CRITERIUM U15 à 8**

CALENDRIERS

CRITERIUM U10 ESPOIRS

- **Poule I : intégration de FRAT. ESBLY FOOT 31 à partir du 16 Décembre 2023**

CRITERIUM U11 ESPOIRS

- **Poule P : retrait de NANGIS 1 à partir du 16 Décembre 2023**

CRITERIUM U11 EXCELLENCE

- **Poule E : intégration de NANGIS 1 à partir du 16 Décembre 2023**

CRITERIUM U12 ESPOIRS

- **Poule F : intégration de CLAYE SOUILLY 23 à partir du 16 Décembre 2023**

CRITERIUM FEMININ U9

- **Poule A : intégration de US TORCY 31 à partir du 16 Décembre 2023**

CRITERIUM U12 EXCELLENCE

- **Poule C : ST THIBAULT 21 remplace LAGNY MESSAGERS 21 à partir du 16 Décembre 2023**
- **Poule G : LAGNY MESSAGERS 21 remplace ST THIBAULT 21 à partir du 16 Décembre 2023**

PROCHAINE REUNION : MARDI 12 DECEMBRE 14H30

Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 07 décembre 2023

Présidence : André ANTONINI

Secrétaire de séance : Marcel CULEDDU

Présent : Olivier FREMIOT

Assiste : Olivier FERNANDEZ (administratif)

Absents excusés : Claude ADAM - Francis BERNAVILLE

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.
Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.
*Tirages des Coupes
*Feuille de matchs manquantes
*Problème FMI
*Reports/Modifications
*Suspension de Terrain

COUPES 77 & COMITE
Date de jeu le 10/12/2023

COUPE 77 SENIORS – Tour 3 – Cadrage 1/8e de finale:
9 Matchs – 7 exempts : MONTEREAU 1, BRIE FC 1, COMBS 1, MCG 2, PONTAULT PORT. 1, TRILPORT 1 et NANDY FC 1

COUPE COMITE SENIORS – Tour 3– 1/16e de finale :
16 Matchs

COUPE 77 VETERANS– Tour 3 – Cadrage 1/8e de finale :
10 Matchs – 6 exempts : COMBS 32, LOGNES 31, LE PIN VILLEVAUDE 31, DAMMARIE FC 31, JOUARRE 31 et MEAUX CS ACADEMY 31

COUPE COMITE VETERANS– Tour 2 – Cadrage 1/8e de finale :
8 Matchs – 8 exempts : CROISSY 31, DAMMARTIN 32, ARC EN CIEL 31, PROVINS MJC 31, VAL DE L'YERRES 31, VILLENOY 32, CRISENOY 31 et LCR-ASLR 31

COUPE 77 U18 – Tour 2 :
19 Matchs – 1 exempt : LE MEE 21

COUPE COMITE U18 – Tour 1 – Cadrage 1/8e de finale :
7 Matchs + 2 Matchs en attente de résultat du tour 1 de la Coupe 77 U18 (non visible sur Footclubs)
- COLLEGIEN 21 – MORET-VENEUX 21 le 28/01/2024 ou OL. LOING 21 le 07/01/2024

- TRILPORT 22 – VAIRES 21 ou VAL DE L'YERRES 21 **(date limite du 26/01/2024)**
– 7 exempts : CHAMPS FC 21, PAYS CRECOIS 21, PONTAULT PORT 21, FC BRIE EST 21, CHANGIS 21, LOGNES 21 ET ENT. OTHIS CSD 22

COUPE 77 U16 – Tour 2 :
22 Matchs – 1 exempt : DAMMARIE FC 21

COUPE COMITE U16 – Tour 2 :
23 Matchs + 2 Matchs en attente des résultats du tour 1 de la Coupe 77 U16 (non visible sur Footclubs)
LE MEE 22 – ENT ROISSY-LESIGNY 22 le 07/01/2024 ou ASR 21 le 28/01/2024
NANDY FC 22 – CHANGIS 21 le 07/01/2024 ou BREUILLOISE 21 le 07/01/2024

Date de jeu le 16/12/2023

COUPE 77 U14 – Tour 2 :
22 Matchs

COUPE COMITE U14 – Tour 2 :
24 Matchs + 2 Matchs en attente des résultats du tour 1 de la Coupe 77 U14 (non visible sur Footclubs)
DAMMARIE FC 22 – FERTE S/J 21 ou ST MARD 21 le 10/02/2024
NANDY FC 22 – MAGNY 21 le 16/12/2023

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)
***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1ere fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :
***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
26558911	03/12/23	SENIORS	D2A	BUSSY ST G. 1	QUINCY 1
26832122	03/12/23	VETERANS	D3B	ALLIANCE77 31	ST THIBAULT 31
26825447	03/12/23	U18	D2C	AVONNAISE 21	VAUX ROCHETTE 21
26810470	02/12/23	U14	D2C	AVONNAISE 21	LIEUSAINT 21
27143317	02/12/23	U14	D4A	COURTRY ACAD 21	VILLENOY 21

***Courriel du club de MELUN, score U16 D2B du 03/12/2023 : Savigny FC 22 /Melun 23 (1-3)**

La Commission réclame pour la 2eme fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :
***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
26822923	26/11/23	SENIORS	D3D	CHAMPS AS 1	PONTAULT UMS 2
26831968	26/11/23	VET	D3A	VILLENOY 32	COURTRY 31
26809415	26/11/23	U16	D1	SENART MOISSY 22	LE MEE 21
Score transmis par le délégué officiel : 1-4					

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :
***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

PROBLEME FMI

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
26809420	26/11/23	U16	D1	VILLEPARISIS 21	CHAMPS FOOT 21

Suite à la réception du rapport de l'arbitre officiel et de la feuille de match papier,
Considérant le problème de FMI survenu après la rencontre,
Considérant que le club de CHAMPS AS n'a pas compléter sa partie concernant les joueurs et dirigeants.
Par ces motifs, la Commission demande pour sa prochaine réunion au club de CHAMPS AS de lui transmettre la liste des joueurs ayant été inscrits initialement sur la FMI

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
26825447	03/12/23	U18	D2C	AVONNAISE 21	VAUX ROCHETTE 21

Suite au courriel du club d'AVONNAISE,
Considérant le problème survenu lors de la transmission de la FMI,
Considérant que le club d'AVONNAISE ne peut récupérer la FMI,
Considérant que le club d'AVONNAISE informe la Commission que le score est de 1-1.
Par ces motifs, la Commission demande pour sa prochaine réunion aux clubs d'AVONNAISE et de VAUX ROCHETTE de lui transmettre :

- Score de la rencontre.
- La liste des joueurs et des dirigeants ayant été inscrits initialement sur la FMI
- Liste des personnes ayant occupées les fonctions d'arbitre, arbitre assistant et délégué
- Si sanctions disciplinaires, blessé, réserves et observation d'après match.

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
26825863	03/12/23	U16	D2B	SAVIGNY 2	MELUN 3

Suite aux courriels des clubs de Savigny et Melun,
Considérant le problème survenu avec la FMI,
Considérant que les clubs informent la Commission du score de 3-1 pour Melun,
Considérant que Melun a fourni la liste de ces joueurs et dirigeants,
Par ces motifs, la Commission demande pour sa prochaine réunion au club de Savigny de lui transmettre :

- La liste de ces joueurs et dirigeants ayant été inscrits initialement sur la FMI
- Liste des personnes de Savigny ayant occupées les fonctions d'arbitre, arbitre assistant et délégué
- Si sanctions disciplinaires, blessé, réserves et observation d'après match.

PROBLEME SCORE

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
26824444	03/12/23	SENIORS	D3F	PONTHIERRY 1	GATINAIS

Suite au courriel du club de PONTHIERRY informant la Commission que le score de la rencontre en référence était erroné (4 – 1 en faveur de PONTHIERRY)
Considérant que le club de PONTHIERRY indique que le score de la rencontre est de 5 – 1 en faveur de PONTHIIERRY
Considérant que le club de GATINAIS confirme que le score est bien de 5 – 1 en faveur de PONTHIIERRY
Par ces motifs, la Commission demande pour sa prochaine réunion à l'arbitre officiel de la rencontre de lui transmettre le score de la rencontre.

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
27191262	03/12/23	U18	D3A	ENT OTHIS CSD 21	TRILPORT 22

Suite au courriel du club de ENT OTHIS CSD informant la Commission que le score de la rencontre en référence était erroné (4 – 1 en faveur de ENT. OTHIS CSD)

Considérant que le club de ENT. OTHIS CSD indique que le score de la rencontre est de 5 – 1 et non de 4-1
Par ces motifs, la Commission demande pour sa prochaine réunion au club de TRILPORT de lui transmettre le score de la rencontre.

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
27138923	**03/12/23**	**CDM**	**D2A**	**CONGISSOIS 5**	**LAGNY MESS.5**

Suite au courriel du club de LAGNY informant la Commission que le score de la rencontre en référence était erroné (4 – 3 en faveur de LAGNY)
Considérant que le club de LAGNY indique que le score de la rencontre est de 5 – 3 en faveur de LAGNY
Considérant que l'arbitre de la rencontre confirme que le score est bien de 5-3 et non 4-3.
Par ces motifs, la Commission enregistre le score de la rencontre 5 buts à 3 en faveur de LAGNY MESSAGERS.

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
27263737	**26/11/23**	**SENIORS**	**D4B**	**PONTHIERRY 2**	**MARLES 1**

Suite au courriel du club de PONTHIERRY informant la Commission que le score de la rencontre en référence était erroné (3 – 1 en faveur de MARLES)
Considérant que le club de PONTHIERRY indique que le score de la rencontre est de 3 – 1 en faveur de PONTHIIERRY
Par ces motifs, la Commission demande pour sa prochaine réunion au club de MARLES de lui transmettre le score de la rencontre.

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES – TERRAINS CHAMPIONNATS / COUPES

Rencontres de Coupes reportées sans date – Week-end du 25 et 26 novembre 2023

MATCH 27500936 FERTE S/J 21 – ST MARD 21 U14 COUPE 77
Considérant la fermeture des Stades Reaubourg et Estier à la Ferté s/ Jouarre les 25 et 26/11/2023.
Considérant l'article 6 du Règlement de la Coupe 77 U14
Considérant que le club de ST MARD n'a pas souhaité recevoir la rencontre.
Considérant que les installations de St Mard étaient disponibles à cette date et à cet horaire (15h30)
Considérant que cette installation n'était pas fermée par arrêté municipal.
Par ces motifs, la Commission décide de planifier la rencontre le 16/12/2023 sur les installations du club de FERTE S/J

Week-end du 09 et 10 décembre 2023

MATCH 26810026 MEAUX CS ACAD.22 – SAVIGNY FC 21 U14 D1DU 09/12/2023
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MEAUX CS** pour disputer la rencontre à 16h45 au lieu de 15h30
En attente accord du club de SAVIGNY FC

MATCH 26810477 VAUX ROCHETTE 21 – MORET-VENEUX 21 U14 D2C DU 09/12/2023
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAUX ROCHETTE** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 15h15
Demande refusée par le club de MORET-VENEUX

MATCH 26810647 VILLEPARISIS 22 – MCG 22 U14 D3A DU 09/12/2023
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre à **15h30 au lieu de 15h00**
Accord de la Commission

MATCH 27143648 ENT PLAINE/CLAYE 24 – JOUARRE 21 U14 D4B DU 09/12/2023
Demande de modification de date par courriel du club de **JOUARRE** pour disputer la rencontre le 10/02/2024 au lieu du 09/12/2023
Demande refusée par la Commission, les 2 équipes ont déjà des rencontres en retard à cette date.

MATCH 27143821 COULOMMIERS 22 – VAL D'EUROPE 23 U14 D4C DU 09/12/2023
Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **COULOMMIERS** pour disputer la rencontre sur les installations du club de VAL D'EUROPE au lieu de COULOMMIERS
Demande refusée par le club de VAL D'EUROPE
Demande d'inversion par courriel du club de **VAL D'EUROPE** pour disputer la rencontre à 13h30 sur les installations du club de VAL D'EUROPE au lieu de 15h30 à COULOMMIERS
Dossier en attente

MATCH 27143822 NANDY FC 22 – FONTENAY TRES. 21 U14 D3A DU 09/12/2023
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **FONTENAY TRES** pour disputer la rencontre à **15h30 au lieu de 15h00**
En attente accord du club de NANDY FC

MATCH 27434727 COURTRY ACADEMIE 5 – NANGIS 5 COUPE COMITE CDM DU 10/12/2023
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **NANGIS** pour disputer la rencontre le 28/01/2024 au lieu du 10/12/2023
En attente accord du club de COURTRY ACADEMIE

MATCH 26831969 THORIGNY 31 – ST PATHUS 31 VETERANS D3A DU 10/12/2023
Demande de modification de date par courriel du club de **ST PATHUS** pour disputer la rencontre le 17/12/2023 au lieu du 10/12/2023
En attente accord du club de THORIGNY FC
Demande de modification d'horaire par courriel du club de **THORIGNY** pour disputer la rencontre à **09h00 au lieu de 09h30**
Accord de la Commission

MATCH 27641965 LIEUSAINT 31 - LE MEE 31 COUPE 77 VETERANS DU 10/12/2023
Suite à la demande du club de LE MEE concernant le report des toutes ces rencontres le 10/12/2023, en raison de l'organisation de la rencontre de Coupe Gambardella opposant l'équipe de LE MEE et l'équipe du PARIS SG
Après étude de la demande et tenant compte que l'équipe U18 de LE MEE est la dernière représentant du département dans cette Coupe Nationale et de l'adversaire rencontré, le Comité Directeur a validé votre demande de report des rencontres demandées.

Néanmoins, sachant qu'il s'agit de rencontre de Coupe,
La Commission d'Organisation décide de planifier la rencontre au 07/01/2024, la date limite de jeu est fixée au 17/01/2024

MATCH 27642052 PONTAULT POR. 32 – COURTRY F. 31 COUPE COMITE VETERANS DU 10/12/2023
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY F.** pour disputer la rencontre le 17/12/2023 au lieu du 10/12/2023
En attente accord du club de PONTAULT PORTUGAIS

MATCH 27642054 PONTAULT UMS 31 – COURTRY F. 32 COUPE COMITE VETERANS DU 10/12/2023
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT UMS** pour disputer la rencontre à **9h00 au lieu de 09h30**
Accord de la Commission

MATCH 27642363 BUSSY 22 – COURTRY F.21 COUPE 77 U16 DU 10/12/2023
Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BUSSY** pour disputer la rencontre le 09/12/2023 à 17h00 au lieu du 10/12/2023 à 12h30
Demande refusée par le club de COURTRY F.

MATCH 27642371 VAUX ROCHETTE 21 – CESSON VSD 21 COUPE 77 U16 DU 10/12/2023
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 12h30
Demande refusée par le club de VAUX ROCHETTE

MATCH 27642372 LE MEE 21 – MEAUX CS 22 COUPE 77 U16 DU 10/12/2023
Suite à la demande du club de LE MEE concernant le report des toutes ces rencontres le 10/12/2023, en raison de l'organisation de la rencontre de Coupe Gambardella opposant l'équipe de LE MEE et l'équipe du PARIS SG
Après étude de la demande et tenant compte que l'équipe U18 de LE MEE est la dernière représentant du département dans cette Coupe Nationale et de l'adversaire rencontré, le Comité Directeur a validé votre demande de report des rencontres demandées.

Néanmoins, sachant qu'il s'agit de rencontre de Coupe,
La Commission d'Organisation décide de planifier la rencontre au 07/01/2024, la date limite de jeu est fixée au 17/01/2024

MATCH 27642441 VAIRES 21 - LE MEE 23 COUPE COMITE U16 DU 10/12/2023
Suite à la demande du club de LE MEE concernant le report des toutes ces rencontres le 10/12/2023, en raison de l'organisation de la rencontre de Coupe Gambardella opposant l'équipe de LE MEE et l'équipe du PARIS SG
Après étude de la demande et tenant compte que l'équipe U18 de LE MEE est la dernière représentant du département dans cette Coupe Nationale et de l'adversaire rencontré, le Comité Directeur a validé votre demande de report des rencontres demandées.

Néanmoins, sachant qu'il s'agit de rencontre de Coupe,
La Commission d'Organisation décide de planifier la rencontre au 07/01/2024, la date limite de jeu est fixée au 17/01/2024

MATCH 27642229 THORIGNY 21 – CESSON VSD 21 COUPE 77 U18 DU 10/12/2023
Demande de modification d'horaire par courriel du club de **THORIGNY** pour disputer la rencontre à **13h00 au lieu de 12h30**
Accord de la Commission

MATCH 27437458 OL. LOING 21 – MORET-VENEUX 21 COUPE 77 U18 DU 10/12/2023
Demande de modification de date et d'horaire par courriel du club de **OL LOING** pour disputer la rencontre le 09/12/2023 à 15h00 au lieu du 10/12/2023 à 12h30
En attente accord du club de MORET VENEUX

MATCH 27642519 ENT. ROISSY LESIGNY 22 - LE MEE 22 COUPE COMITE U18 DU 10/12/2023
Suite à la demande du club de LE MEE concernant le report des toutes ces rencontres le 10/12/2023, en raison de l'organisation de la rencontre de Coupe Gambardella opposant l'équipe de LE MEE et l'équipe du PARIS SG
Après étude de la demande et tenant compte que l'équipe U18 de LE MEE est la dernière représentant du département dans cette Coupe Nationale et de l'adversaire rencontré, le Comité Directeur a validé votre demande de report des rencontres demandées.

Néanmoins, sachant qu'il s'agit de rencontre de Coupe,
Considérant qu'il n'y aucune date de jeu libre pour les 2 équipes.
La Commission d'Organisation décide de reporter la rencontre sans date, la date limite de jeu est fixée au 17/01/2024

MATCH 27641729 SERVON 1 – BAGNEAUX NEM. 1 COUPE 77 SENIORS DU 10/12/2023
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SERVON** pour disputer la rencontre à **15h30 au lieu de 15h00**
Accord de la Commission,

MATCH 27437404 VAL D'EUROPE 2 – BRIE NORD 1 COUPE COMITE SENIORS DU 10/12/2023
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAL D'EUROPE** pour disputer la rencontre à 17h00 au lieu de 15h00
Demande refusée par le club de BRIE NORD

MATCH 27136338 THORIGNY 2 – COURTRY F.2 SENIORS D4A DU 10/12/2023
Demande de modification d'horaire par courriel du club de **THORIGNY** pour disputer la rencontre à **15h30 au lieu de 15h00**
Accord de la Commission

Week-end du 16 et 17 décembre 2023

MATCH 27656303 MORET-VENEUX 21 – VILLENOY 21 COUPE COMITE U14 DU 16/12/2023
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MORET-VENEUX** pour disputer la rencontre à **15H00 au lieu de 15H30**
En attente accord du club de VILLENOY

MATCH 27139124 MAISONCELLES 5 –LE PIN 5 CDM D2B DU 17/12/2023
Demande d'inversion par courriel du club de **MAISONCELLES** pour disputer la rencontre sur les installations de LE PIN au lieu de MAISONCELLES
Demande refusée par le club de LE PIN

MATCH 26825855 POMMEUSE F.21 – BRIARD SC 21 U16 D2B DU 17/12/2023
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **BRIARD SC** pour disputer la rencontre le 11/02/2024 au lieu du 17/12/2023
Demande refusée par le club de POMMEUSE

MATCH 27169518 BAGNEAUX NEM. 21 – AVONNAISE 22 U16 D3E DU 17/12/2023
Demande d'inversion par courriel du club d'**AVONNAISE** pour disputer la rencontre à AVON au lieu de ST PIERRE LES NEMOURS
En attente accord du club de BAGNEAUX NEMOURS

MATCH 27191268 ENT. FCMH COSMO 21 – ST PATHUS 21 U18 D3A du 17/12/2023
Demande de modification d'horaire par courriel du club de **ST PATHUS** pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 13h00
En attente accord du club de ENT. FCMH COSMO

MATCH 27136361 ASR 1 – ST PATHUS 1 SENIORS D4A du 17/12/2023
Demande de modification d'horaire par courriel du club de **ST PATHUS** pour disputer la rencontre à 16h00 au lieu de 15h00
En attente accord du club de ASR

MATCH 27136362 COURTRY F. 2 – SERVON FC 4 SENIORS D4A du 17/12/2023
Demande d'inversion et de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SERVON** pour disputer la rencontre à COURTRY à 17h30 au lieu de SERVON à 15h00
Demande refusée par le club de COURTRY F.

MATCH 27136662 OL. LOING 2 – SERVON FC 3 SENIORS D4C du 17/12/2023
Demande d'inversion et de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SERVON** pour disputer la rencontre à SERVON à 17h30 au lieu de MONCOURT-FROMONVILLE à 15h00
En attente accord du club d'OLYMPIQUE DU LOING

MATCH 27136665 MORET-VENEUX 2 – AVONNAISE 3 SENIORS D4C du 17/12/2023
Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **MORET-VENEUX** pour disputer la rencontre à AVON au lieu de MORET à 15h00
Demande refusée par le club d'AVONNAISE

Week-end du 06 et 07 janvier 2024

MATCH 27169767 SERVON 22 – CHAMPENOIS 21 U16 D3F DU 07/01/2024
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SERVON** pour disputer la rencontre à **13H00 au lieu de 13H30**
En attente accord du club de CHAMPENOIS

Week-end du 13 et 14 janvier 2024

MATCH 27141281 LONGUEVILLE 32 –MAROLLES 31 VETERANS D4C DU 14/01/2024
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MAROLLES** pour disputer la rencontre du 17/12/2023 au lieu du 14/01/2024
En attente accord du club de LONGUEVILLE

MATCH 27169525 AVON 22 – NANDY 22 U16 D3E DU 14/01/2024
Demande d'inversion par courriel du club de **AVON** pour disputer la rencontre à NANDY au lieu de AVON
En attente accord du club de NANDY

MATCH 27136522 BOIS LE ROI 1 – GATINAIS 1 SENIORS D3F DU 14/01/2024
Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **BOIS LE ROI** pour disputer la rencontre à GATINAIS au lieu de BOIS LE ROI
En attente accord du club de GATINAIS

Week-end du 20 et 21 janvier 2024

MATCH 26808192 BOIS LE ROI 31 – OTHIS 31 VETERANS D1 DU 21/01/2024
Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **BOIS LE ROI** pour disputer la rencontre à OTHIS au lieu de BOIS LE ROI
Accord du club de OTHIS
La rencontre retour ayant lieu le 26/05/2024, considérant qu'il y a déjà une rencontre sur le terrain utilisé habituellement par cette équipe.
La Commission demande au club de BOIS LE ROI d'indiquer sur quel terrain se déroulera la rencontre.
Demande en attente

MATCH 27141285 CHAMPENOIS 31 – MISY VILLENEUVE 31 VETERANS D4C DU 21/01/2024
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CHAMPENOIS** pour disputer la rencontre à 9h30 au lieu de 9h00
En attente accord du club de MISY VILLENEUVE

MATCH 27169767 SERVON 22 – CHAMPENOIS 21 U16 D3F DU 21/01/2024
Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SERVON** pour disputer la rencontre le 07/01/2023 à 13h00 au lieu du 21/01/2024 à 13h30
En attente accord du club de CHAMPENOIS

MATCH 27169770 BOIS LE ROI 21 – CHATELET 21 U16 D3F DU 21/01/2024
Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **BOIS LE ROI** pour disputer la rencontre à CHATELET au lieu de BOIS LE ROI
Demande refusée par le club de CHATELET

MATCH 27191587 BOIS LE ROI 21 – CPSP 21 U18 D3B DU 21/01/2024
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BOIS LE ROI** pour disputer la rencontre à 15h00 au lieu de 13h00
En attente accord du club de CPSP

Week-end du 09 et 10 mars 2024

MATCH 27141544 COURTRY F. 32 –BRIE DES MORINS 31 VETERANS D4A DU 10/03/2024
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY F** pour disputer la rencontre du 09/12/2023 au lieu du 10/03/2024
Demande refusée par la Commission, la date choisie est un samedi, si la date est le 10/12/2023 la demande sera refusée en raison d'une journée coupe.

Week-end du 16 et 17 mars 2024

MATCH 27141544 COURTRY F. 32 –BUCCEENNE 31 VETERANS D4A DU 17/03/2024
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY F** pour disputer la rencontre du 27/01/2024 au lieu du 17/03/2024
En attente accord du club de BUCCEENNE

Week-end du 04 et 05 mai 2024

MATCH 27136424 CHANGIS 2 - SERVON 4 SENIORS D4A DU 05/05/2024
Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **SERVON** pour disputer la rencontre à SERVON au lieu de CHANGIS
En attente accord du club de CHANGIS

MATCH 27140712 CPSP 2 – FERTE S/J 1 SENIORS D4B DU 05/05/2024
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CPSP** pour disputer la rencontre à une autre date (non renseignée) au lieu du 05/05/2024
Demande refusée par la Commission absence de date de repli

Week-end du 25 et 26 mai 2024

MATCH 27139397 VAUX ROCHETTE 5 – CRISENOY 5 CDM D2C DU 26/05/2024
Demande de modification de date par courriel du club de **VAUX ROCHETTE** pour disputer la rencontre le 08/05/2024 au lieu du 26/05/2024
En attente accord du club de CRISENOY

MATCH 26825502 VAUX ROCHETTE 21 – MORMANT 21 U18 D2C DU 26/05/2024
Demande de modification de date par courriel du club de **VAUX ROCHETTE** pour disputer la rencontre le 08/05/2024 au lieu du 26/05/2024
Demande refusée par le club de MORMANT FC

Week-end du 01 et 02 juin 2024

Extrait RSG District 2023/2024
Titre III – Les Compétitions
« … Article 10 – le Calendrier
(…/…) *Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations…* ***»***
ATTENTION, les horaires des rencontres de la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées en Seniors D1) ont été mis à jour en application de l'article 10 (voir ci-dessus)

- ***Pour les U14, 15H30 pour les rencontres du 01/06/2023***
- ***Pour les CDM – VETERANS et +45 ANS, 09H30 pour les rencontres du 02/06/2023***
- ***Pour les U18 et U16, 13H00 pour les rencontres du 02/06/2023***
- ***Pour les SENIORS D2-D3 et D4, 15h00 pour les rencontres du 02/06/2023***
- ***Pour les SENIORS D1, 15h00 pour les rencontres des 26/05/2023 et 02/06/2023***

MATCH 26810693 PONTAULT UMS 22 – VILLEPARISIS 22 U14 D3A DU 01/06/2024
Demande de modification d'horaire du club de **PONTAULT UMS** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu du 15h30
Demande refusée par la Commission

MATCH 27140738 CPSP 2 – VERNEUIL 2 SENIORS D4B DU 02/06/2024
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CPSP** pour disputer la rencontre à une autre date (non renseignée) au lieu du 05/05/2024
Considérant l'absence de date de repli.
Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre presente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.
Demande refusée par la Commission,

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de VAUX ROCHETTE

Suite à la décision de la Commission Régionale de Discipline du 11/10/2023

« … Match 26848756
Vaux Rochette 21 – St Michel FC 21
Coupe Gambardella du 17/09/2023 (tour de cadrage)
La Commission, déclare que le dossier a fait l'objet d'une procédure d'instruction, conformément aux dispositions de l'article 3.3.2 du Règlement Disciplinaire (annexe 1 du Règlement Sportif Général de la LPIFF),

(…/…)

Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors la présence des personnes auditionnées, l'instructeur n'ayant pas pris part aux délibérations et à la décision,
Vu le Barème Disciplinaire applicable (Annexe au Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.)
Inflige une suspension de terrain de DEUX (2) MATCHS FERME à l'équipe U18 de VAUX ROCHETTE à compter du 13 NOVEMBRE 2023 ; le terrain de repli devra être un terrain neutre situé à 20 KM des villes de LA ROCHETTE et VAUX LE PENIL … »

La Commission informe le club de **VAUX ROCHETTE** que ces sanctions sont applicables à compter du 13/11/2023 pour les rencontres suivantes :

Match 26825461 VAUX ROCHETTE 21 – LIEUSAINT 21
U18 D2C du 14/01/2024
La Commission demande au club de **VAUX ROCHETTE** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **VAUX ROCHETTE** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes (Coupe Nationale ou 77), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **VAUX ROCHETTE**
« 40.7 - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.
Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s),** le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.
L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.
Le terrain proposé :
a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,
b) ne peut être situé sur le territoire :
- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.
Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.
Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. … »

Club de MAROLLES

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 29/11/2023

« … Match 27141256
Marolles 31 – Boissise Pringy 32
VETERANS D4C du 15/10/2023
La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
(…/…)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,
Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,
(…/…)
La Commission inflige une suspension de terrains de DEUX (2) matchs dont 1 avec sursis à l'équipe de Marolles Vétérans D4 pour acte de brutalité envers dirigeant après la rencontre par des spectateurs, en vertu de l'article 4.1.1. Du Règlement Disciplinaire du District de Seine et Marne de Football … »

La Commission informe le club de **MAROLLES** que cette sanction est applicable à compter du 08/12/2023 pour les rencontres suivantes :

Match 27141294 MAROLLES 31 – GATINAIS 31
VETERANS D4C du 04/02/2024
La Commission demande au club de **MAROLLES** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **MAROLLES**
« 40.7 - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.
Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s),** le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.
L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.
Le terrain proposé :
a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,
b) ne peut être situé sur le territoire :
- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.
Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.
Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. … »

Club d'AVONNAISE

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 29/11/2023

« … Match 26825425
Avon 21 – Olympique du Loing 21
U18 D2C du 08/10/2023
La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
(…/…)
Par ces motifs et après en avoir délibéré,
Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,
(…/…)
La Commission inflige une suspension de terrain de DEUX (2) matchs dont 1 avec sursis, au club d'Avon, celui-ci étant club recevant et ayant ainsi la responsabilité d'assurer la

sécurité et le bon déroulement de la rencontre, et il est à ce titre responsable des faits qui se sont produits, en vertu de l'article 4.1.1 du Règlement Disciplinaire du District de Seine et Marne de Football. … »

La Commission informe le club de **AVON** que cette sanction est applicable à compter du 08/12/2023 pour les rencontres suivantes :

Match 26825459 AVONNAISE 21 – NANDY FC 21
U18 D2C du 14/01/2024

La Commission demande au club de **AVON** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **AVON** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes (Coupe 77), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **AVON**
« 40.7 - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.
Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s),** le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.
L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.
Le terrain proposé :
a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,
b) ne peut être situé sur le territoire :
- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.
Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.
Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. … »

OBLIGATIONS DES CLUBS

La Commission procède à un contrôle général de tous les clubs concernant les équipes obligatoires, Article 11.1 du RSG du District,
Suite à ce contrôle, il s'avère que les clubs ci-dessous sont en infraction :

LESIGNY USC (525644)
La Commission,
Considérant que l'équipe 1 de **LESIGNY** évolue en Seniors D2C,
Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 2 ont l'obligation d'engager :

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
- + 3 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées,
Ou 2 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14) + 2 équipes de jeunes à effectif réduit.

Extrait RG
« *…Les ententes peuvent permettre aux clubs de satisfaire à leurs obligations en matière d'équipes de jeunes, à la condition que le nombre des équipes en entente soit au moins égal au total des obligations des clubs constituants.*
Toutefois, pour satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes, chaque club constituant l'entente doit compter dans son effectif, au minimum 3 licenciés de la catégorie concernée. … »

Considérant que le club Lesigny est en entente avec le club de Roissy (Ent Roissy/Lesigny) en U18 D2B, U16 D2B, U14 D3B et U14 D4C,

Considérant qu'après contrôle des licenciés dans les catégories ci-dessus, il apparait que le club de Lesigny dispose du nombre minimum de licenciés dans la catégorie U14,

La Commission
Considérant qu'à ce jour (07/12/2023),
Dit que le club de LESIGNY est bien en conformité et remplit bien les obligations pour évoluer en Seniors D2, à savoir 2 équipes obligatoires, U14 (22) et U14 (23) (3 joueurs au minimum peuvent évoluer dans les catégories concernées),

Considérant qu'il apparait néanmoins que le club de LESIGNY ne dispose pas du nombre minimum de licenciés dans les catégories U18/U17 : 0 licence et U16/U15 : 0 licence

Par ces motifs, la Commission conseille au club de **LESIGNY** d'établir le nombre de licences minimum sur ces 2 catégories (3) avant le 31 décembre 2023.

FC COSMO 77 (581816)

La Commission,
Considérant que l'équipe 1 de **COSMO 77** évolue en Seniors D2A,
Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 2 ont l'obligation d'engager :

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
- + 3 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées,
Ou 2 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14) + 2 équipes de jeunes à effectif réduit.

Extrait RG
« *…Les ententes peuvent permettre aux clubs de satisfaire à leurs obligations en matière d'équipes de jeunes, à la condition que le nombre des équipes en entente soit au moins égal au total des obligations des clubs constituants. Toutefois, pour satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes, chaque club constituant l'entente doit compter dans son effectif, au minimum 3 licenciés de la catégorie concernée. … »*

Considérant que le club de Cosmo 77 est en entente avec le club de Magny (Ent Magny/Cosmo 77) en U18 D3A, U16 D3B, U16 D3C, U14 D3B et U14 D4B,

Considérant qu'après contrôle des licenciés il apparait que le club de FC COSMO dispose du nombre minimum de licenciés dans la catégorie U16 et U14,

La Commission
Considérant qu'à ce jour (07/12/2023),
Dit que le club de FC COSMO est bien en conformité et remplit bien les obligations pour évoluer en Seniors D2, à savoir 2 équipes obligatoires, U16 et U14 (3 joueurs au minimum peuvent évoluer dans les catégories concernées)

Considérant qu'il apparait que le club de FC COSMO ne dispose pas du nombre minimum de licenciés dans la catégorie U18/U17 : 1 licence

Par ces motifs, la Commission conseille au club de **COSMO** d'établir le nombre de licences minimum sur cette catégorie (3) avant le 31 décembre 2023.

NANGIS (500718)

La Commission,
Considérant que l'équipe 1 de **NANGIS** évolue en Seniors D2B,
Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 2 ont l'obligation d'engager :

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
- + 3 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées,
Ou 2 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14) + 2 équipes de jeunes à effectif réduit.

La Commission
Considérant qu'à ce jour (07/12/2023), le club de NANGIS ne dispose pas d'une seconde équipe Senior (Dimanche après-midi).

Dit que le club de NANGIS n'est pas en conformité et ne remplit pas les obligations pour évoluer en Seniors D2, à savoir 2 équipes Seniors obligatoires,

Par ces motifs, la Commission laisse au club de **NANGIS** jusqu'au 31 décembre 2023 pour se mettre en conformité. A défaut, le règlement sera appliqué (article 11.2 du RSG du District).

DAMMARIE CITY (560605)

La Commission,
Considérant que l'équipe 1 de **DAMMARIE CITY** évolue en Seniors D2C,
Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 2 ont l'obligation d'engager :

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
- + 3 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées,
Ou 2 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14) + 2 équipes de jeunes à effectif réduit.

Extrait RG
« …*Les ententes peuvent permettre aux clubs de satisfaire à leurs obligations en matière d'équipes de jeunes, à la condition que le nombre des équipes en entente soit au moins égal au total des obligations des clubs constituants.*
Toutefois, pour satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes, chaque club constituant l'entente doit compter dans son effectif, au minimum 3 licenciés de la catégorie concernée. … »

Considérant que le club de DAMMARIE CITY dispose d'une équipe U18 évoluant en D2C
Considérant que le club de DAMMARIE CITY est en entente avec le club de MELUN FC (Ent Melun City) en U16 D2B et U14 D3C

La Commission
Considérant qu'à ce jour (07/12/2023), après contrôle des licenciés, il apparait que le club de DAMMARIE CITY ne dispose pas du nombre minimum de licenciés (3) dans la catégorie U16/U15 : 1 licence et 3 licences non validées ainsi que dans la catégorie U14/U13 : 2 licences non validées,

Considérant que le club de DAMMARIE CITY n'a pas engagé 2 équipes de jeunes à effectif réduit,

Considérant qu'à ce jour le club n'a donc qu'une équipe de jeunes de foot à 11 (U18),

Par ces motifs, la Commission laisse au club de **DAMMARIE CITY** jusqu'au 31 décembre 2023 pour se mettre en conformité.
A défaut, le règlement sera appliqué (article 11.2 du RSG du District).

Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du jeudi 07 dpécembre 2023

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Rappels :

Challenges

La Commission rappelle que les différents challenges se tiendront le 9 décembre 2023. Il appartient aux clubs de tout mettre en œuvre pour que les plateaux puissent se jouer. En cas de non-déroulement du plateau, le plateau sera reporté au 16 Décembre 2023 et les rencontres de criteriums seront reportées à une date ultérieure. En tout état de cause, les plateaux devront être joués au plus tard le 13 janvier 2023. Par ailleurs, en amont des rencontres, doit se dérouler l'épreuve technique (Double 8) dont le règlement est disponible sur le site du District.

Listes

Nous vous rappelons que l'organisation de la Pratique "Foot Animation" est soumise au respect des dispositions reprises dans les différents règlements sportifs.

Pour mémoire, comme précisé dans l'Article 3 du Règlement des Critériums EXCELLENCE :

« ...Chaque club s'engage à fournir, au plus tard pour le 30 novembre, une liste de 16 joueurs par équipe qui seront les seuls à pouvoir participer à la suite du Critérium.

Il sera possible de changer 3 joueurs maximum de cette liste, sous réserve d'être entérinés au préalable par le District, la demande devant être faite au moins 8 jours avant le tour suivant.

Des contrôles aléatoires pourront être effectués tout au long de la saison… ».

Les listes étaient à retourner au District pour le 30/11/2023, depuis la boite mail officielle du club, uniquement à l'adresse suivante : technique@seineetmarne.fff.fr., à l'aide du fichier à compléter pour chaque équipe évoluant en Critérium EXC, transmis le 22/11/2023.

Nous précisons également que ces listes serviront pour les différents Challenges (Article 6 du Règlement), dont le prochain tour est prévu le samedi 09/12/2023.

Pour information, en cas de non-réception des documents demandés, les clubs s'exposent à l'application des dispositions réglementaires prévues, conformément à l'Article 6 - Point 1 du règlement du challenge correspondant :

« Si l'équipe se trouve en infraction, l'équipe sera disqualifiée mais pourra néanmoins participer à la journée, tous ses résultats seront neutralisés (Vérification et contrôle effectué par la Commission d'Organisation des Compétitions). »

Ne pas hésiter à contacter les CTD-DAP de votre secteur en cas de problème et/ou question éventuelle.

Demande de rapports :

CRITERIUM U11 EXCELLENCE poule G du 18/11/2023 :

Rencontre n° : 27579170
Rencontre: Trilport USF 1 – Pays Créçois FC 1
Lecture du rapport de Mr PAGEOT, éducateur U11 du FC Pays Créçois, sur les faits d'arbitrage liés à la rencontre, tout en soulignant le bon accueil et le bon comportement des acteurs.
La Commission demande pour la seconde et dernière fois des rapports, pour le 12/12/23, sur l'arbitrage de la rencontre et les faits liés à celle-ci à :

- L'Educateur de Trilport USF
- L'arbitre central de la rencontre
- Les arbitres assistants de la rencontre

DEMANDE DE CHANGEMENT DE GROUPE

CRITERIUM U10 EXCELLENCE

À la suite des échanges des CTD-DAP en direction des clubs de Lagny (Poule B) et Gretz-Tournan (Poule D)
Considérant que les deux clubs concernés demandent un changement de groupe afin d'etre en adéquation avec le niveau sportif de leurs équipes respectives.

La commission, après en avoir délibéré, et après acception des clubs, propose au Comité Directeur l'inversion de poule concernant les équipes U10 Excellence de Lagny Messagers US et SC Gretz-Tournan

Organisation Noël du FUTSAL - Dimanche 10 Décembre 2022 - Site de Meaux
Gymnase TAUZIET - 24 Avenue Franklinb Roosevelt - 77100 Meaux
Catégorie U7
18 équipes concernées
Durée de la rencontre : 8 minutes sur la 1ère rotaion - 10 minutes sur la 2eme rotation

1ére rotation - RDV des équipes à 09h00

Horaires	Rencontres	Score		Rencontres	Score
09:10	MEAUX CS 1-COULOMMIERS		10:30	COULOMMIERS - PONTAULT PORTUGAIS 2	
	PONTAULT PORTUGAIS 2 - ST PATHUS 1			ST PATHUS 1 - BRIE EST	
09:20	MEAUX CS 2 - MEAUX CS 3		10:40	MEAUX CS 3 - PONTAULT PORTUGAIS 1	
	PONTAULT PORTUGAIS 1 - ST PATHUS 2			ST PATHUS 2 - NOISIEL FUTSAL	
09:30	MEAUX CS 1 - PONTAULT PORTUGAIS 2		10:50	Match 5A c 5B	
	COULOMMIERS - BRIE EST			Match 4A c 4B	
09:40	MEAUX CS 2 - PONTAULT PORTUGAIS 1		11:00	Match 3A c 3B	
	MEAUX CS 3 - NOISIEL FUTSAL			Match 2A c 3B	
09:50	MEAUX CS 1 - BRIE EST		11:10	Match 1A c 1B	
	COULOMMIERS - ST PATHUS 1				
10:00	MEAUX CS 2 - NOISIEL FUTSAL				
	MEAUX CS 3 - ST PATHUS 2				
10:10	MEAUX CS 1 - ST PATHUS 1				
	PONTAULT PORTUGAIS 2 - BRIE EST				
10:20	MEAUX CS 2 - ST PATHUS 2				
	PONTAULT PORTUGAIS 1 - NOISIEL FUTSAL				

2ème rotation- RDV des équipes à 11h30

Horaires	Rencontres	Score
11:40	MEAUX CS 4 - JOLIOT FUTSAL	
	VAL DE France 2 - FC CHAMPENOIS 2	
11:55	MEAUX CS 5 - MEAUX CS 6	
	VAL DE France 1 - FC CHAMPENOIS	
12:10	MEAUX CS 4 - VAL DE France 2	
	JOLIOT FUTSAL - FC CHAMPENOIS 2	
12:25	MEAUX CS 5 - VAL DE France 1	
	MEAUX CS 6 - FC CHAMPENOIS	
12:40	MEAUX CS 4 - FC CHAMPENOIS 2	
	JOLIOT FUTSAL - VAL DE France 2	
12:55	MEAUX CS 5 - FC CHAMPENOIS 1	
	MEAUX CS 6 - VAL DE France 1	
13:10	Match 4A c 4B	
	Match 3A c 3B	
13:25	Match 2a c 2B	
	Match 1A c 1B	

Victoire : 4pts - Nul : 2pts - Défaite : 1pt

GROUPE A	M1	M2	M3	M4	Total	Classement
MEAUX CS 1						
COULOMMIERS						
PONTAULT PORTUGAIS 2						
ST PATHUS 1						
BRIE EST						
GROUPE B	**M1**	**M2**		**M3**	**Total**	**Classement**
MEAUX CS 2						
MEAUX CS 3						
PONTAULT PORTUGAIS 1						
ST PATHUS 2						
NOISIEL FUTSAL						

Victoire : 4pts - Nul : 2pts - Défaite : 1pt

GROUPE A	M1	M2	M3	Total	Classement
MEAUX CS 4					
JOLIOT FUTSAL					
VAL DE France 2					
FC CHAMPENOIS 2					

GROUPE B	M1	M2	M3	Total	Classement
MEAUX CS 5					
MEAUX CS 6					
VAL DE France 1					
FC CHAMPENOIS 1					

Football d'Animation

Festifoot U6/U7 - Foot à 4

SAMEDI 16 Decembre 2023

Club recevant	MEAUX		DAMMARTIN		PAYS DE L'OURCQ	
	MEAUX	6	DAMMARTIN	6	PAYS DE L'OURCQ	3
	OTHIS	3	BRIE FC	4	MEAUX	6
	MONTHYON	2	VILLENOY	3	ST MARD	3
	CHAUCONIN	2				
		13		**13**		**12**

Club recevant	TRILPORT		NANTEUIL		VILLEPARISIS	
	TRILPORT	4	NANTEUIL	4	VILLEPARISIS	8
	BRIE NORD	4	COUTRY FOOTBALL	4	LOGNES	8
	ST PATHUS	4	MOUSSY	2		
		12		**10**		**16**

Club recevant	CLAYE		MITRY MORY		CHELLES	
	CLAYE	4	MITRY MORY	5	CHELLES	8
	NOISIEL FA	5	NOISIEL FA	5	TORCY	8
	PLAINE DE France	2	ANNET	2		
	ESBLY	1				
		12		**12**		**16**

Club recevant	VAIRES		THORIGNY		EMERAINVILLE	
	VAIRES	3	THORIGNY	4	EMERAINVILLE	3
	BREUILLOISE	2	MAGNY	5	AS CHAMPS	3
	COURTRY ACADEMY	5	COLLEGIEN	3	ST THIBAULT	3
	LE PIN	2			VAL DE France	3
		12		**12**		**12**

Club recevant	PONTAULT PORTUGAIS		LAGNY		FERRIERES	
	PONTAULT PORTUGAIS	4	LAGNY	4	FERRIERES	6
	BUSSY	5	VAL DE France	4	CHAMPS FFC	6
		9		**8**		**12**

Club recevant	VAL D'EUROPE		COULOMMIERS		PAYS CRECOIS	
	VAL D'EUROPE	6	COULOMMIERS	5	PAYS CRECOIS	5
	BRIE EST	3	AS REBAIS	1	FERTE SOUS JOUARRE	2
	COSMO	2	MOUROUX	2	JOUARRE	2
	CHANGIS	2	BUCEENNE	4		
		13		**12**		**9**

Club recevant	POMMEUSE					
	POMMEUSE	4				
	QUINCY	4				
		8		**0**		**0**

Football d'Animation

Festifoot U8/U9 - Foot à 5

SAMEDI 16 DECEMBRE 2023

Club recevant	BRIE NORD		MOUSSY		MEAUX	
	BRIE NORD	5	MOUSSY	2	MEAUX	6
	BRIE FC	7	MONTHYON	1	DAMMARTIN	6
	CONGIS	2	CROUY	1		
			ST MARD	2		
			CHAUCONIN	2		
		14		**8**		**12**

Club recevant	OTHIS		ANNET		ST PATHUS	
	OTHIS	3	ANNET	3	ST PATHUS	4
	NANTEUIL	3	MEAUX	6	PAYS DE L'OURCQ	4
	COURTRY FOOTBALL	5	COURTRY ACADEMY	3	VILLENOY	4
		11		**12**		**12**

Club recevant	LE PIN		TORCY		CHAMPS FFC	
	LE PIN	2	TORCY	4	CHAMPS FFC	4
	TRILPORT	4	VILLEPARISIS	4	VILLEPARISIS	4
	MITRY MORY	4	THORIGNY	2	BREUILLOISE	4
	FFA	1	CHAMSP AS	2		
		11		**12**		**12**

Club recevant	ESBLY		LOGNES		LOGNES	
	ESBLY	3	LOGNES U8	5	LOGNES U9	5
	PLAINE DE France	2	MAGNY U8	5	MAGNY U9	5
	LAGNY	4				
	NOISIEL FA	3				
		12		**10**		**10**

Club recevant	VAL D'EUROPE		VAL DE France		SAINT THIBAULT	
	VAL D'EUROPE	7	VAL DE France	6	SAINT THIBAULT	1
	CHELLES	7	CLAYE	7	VAL D'EUROPE	3
					VAIRES	4
		14		**13**		**8**

Club recevant	COLLEGIEN		BUSSY		QUINCY	
	COLLEGIEN	3	BUSSY	5	QUINCY	4
	EMERAINVILLE	2	FERRIERES	6	AS REBAIS	2
	JOUARRE	2	PETIT MORIN	1	BRIE EST	2
	COSMO	3				
		10		**12**		**8**

Club recevant	CHANGIS		MOUROUX			
	CHANGIS	4	MOUROUX	3		
	PAYS CRECOIS	4	COULOMMIERS	7		
	FERTE SOUS JOUARRE	3	POMMEUSE	3		
		11		**13**		**0**